

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50 000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2.5 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent, notamment, le chiffre d'affaires, les actifs financiers courants, les paiements fondés en actions et les provisions dont les règles et les méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 3.1, 12.1, 16 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère raisonnable des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous avons examiné leur correcte application. Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats. Nous avons également apprécié les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des actifs financiers courants et des différents paiements fondés en actions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 14 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Correge

ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia

COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

BILAN CONSOLIDÉ
En milliers de dollars

	Notes	A la date du	
		31-déc-21	31-déc-22
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6	1 854	718
Immobilisations corporelles	8	78 846	63 621
Droits d'utilisation	7	69 423	44 275
Actifs financiers non-courants	9.2	6 524	8 791
Total actifs non courants		156 647	117 406
Actifs courants			
Stocks	10	-	-
Clients et comptes rattachés	11.1	20 361	772
Subventions à recevoir	11.2	9 268	14 496
Autres actifs courants	11.3	9 665	9 078
Actifs financiers courants	12.1	499	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.2	185 636	89 789
Total actifs courants		225 429	122 043
Actifs détenus en vue d'être cédés (1)	4	-	21 768
TOTAL DE L'ACTIF		382 076	261 216
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	16	2 945	2 955
Primes d'émission	16	934 696	583 122
Ecart de conversion		(18 021)	(28 605)
Réserves		(584 129)	(333 365)
Résultat net, part du groupe		(114 197)	(106 139)
Capitaux propres, part du Groupe		221 293	117 968
Intérêts minoritaires		15 181	7 973
Total capitaux propres		236 474	125 941
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	13	20 030	20 531
Dettes de loyer non courantes	13	71 526	49 358
Provisions non courantes	19	4 073	2 390
Autre passifs non courants		626	-
Total passifs non courants		96 254	72 279
Passifs courants			
Passifs financiers courants	13	2 354	5 088
Dettes de loyer courantes	13	8 329	7 872
Fournisseurs et comptes rattachés	13	23 762	21 456
Revenus différés et passifs sur contrat	15	301	59
Provisions courantes	19	871	477
Autres passifs courants	14	13 731	13 179
Total passifs courants		49 348	48 131
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés (1)		-	14 864
TOTAL DU PASSIF		382 076	261 216

(1) Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).
Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers de dollars, excepté le résultat par action

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2020 *	2021 *	2022
Revenus				
Chiffre d'affaires	3.1	51 057	30 347	19 171
Autres revenus	3.1	8 507	8 250	6 553
Total Revenus		59 564	38 597	25 725
Charges opérationnelles				
Coût des revenus	3.2	(1 951)	(1 844)	(1 772)
Frais de recherche et développement	3.2	(77 048)	(117 840)	(97 501)
Frais administratifs et commerciaux	3.2	(22 513)	(22 882)	(17 494)
Autres produits et charges opérationnels		(363)	488	1 377
Total charges opérationnelles		(101 875)	(142 077)	(115 390)
Résultat opérationnel		(42 311)	(103 481)	(89 666)
Produits financiers	3.3	4 846	13 218	8 880
Charges financières	3.3	(16 117)	(6 486)	(17 815)
Résultat financier		(11 270)	6 731	(8 935)
Impôt sur les bénéfices		-	-	(87)
Résultats des activités poursuivies		(53 581)	(96 749)	(98 688)
Résultats des activités destinées à être cédées	3.3	(43 902)	(28 358)	(15 345)
Résultat net de la période		(97 483)	(125 107)	(114 034)
Résultat net, part du Groupe		(81 074)	(114 197)	(106 139)
Résultat net, part des minoritaires		(16 409)	(10 910)	(7 894)
Résultat de la période par action :	18			
Résultat de base par action		(1,91)	(2,55)	(2,33)
Résultat dilué par action		(1,91)	(2,55)	(2,33)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées		(0,65)	(0,39)	(0,16)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées		(0,65)	(0,39)	(0,16)

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).
Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE
En milliers de dollars

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
Résultat net de la période	(97 483)	(125 107)	(114 034)
Gains et pertes actuariels	(447)	240	1 983
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	(447)	240	1 983
Ecart de conversion	25 769	(21 458)	(16 770)
Gains et pertes transférables en compte de résultat	25 769	(21 548)	(16 770)
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	(6 733)	6 220	5 831
Résultat global	(78 894)	(140 106)	(122 989)
Résultat global, part du Groupe	(62 952)	(127 890)	(114 739)
Résultat global, part des minoritaires	(15 942)	(12 216)	(8 250)

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE
En milliers de dollars

Nous présentons notre état consolidé des flux de trésorerie selon la méthode indirecte :

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2020 *	2021 *	2022
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Résultat net de la période		(97 483)	(125 107)	(114 034)
Résultat de la période des activités destinées à être cédées		(43 902)	(28 358)	(15 345)
Résultat de la période des activités poursuivies		(53 581)	(96 749)	(98 688)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Ajustements:				
Transactions inter-sociétés entre les activités poursuivies et les activités destinées à être cédées (1)		2 517	203	152
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		7 834	14 156	18 435
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		78	2	1 612
Charge / (produit) financier net		11 270	(6 731)	8 935
Charge d'impôt sur les bénéfices		-	-	87
Charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		10 028	11 493	6 043
Variation nette des provisions		(2 366)	421	270
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(19)	-	(460)
Gain de change (perte)		505	719	(664)
Interêts reçus / (payés) (2)		1 717	969	1 158
Capacité d'autofinancement		(22 018)	(75 518)	(63 120)
Variation du stock		100	215	-
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(2 542)	(13 091)	(3 187)
Variation des créances de subvention et de CIR		(685)	654	(5 806)
Variation des dettes d'exploitation		5 688	177	3 247
Variation des produits constatés d'avance		(19 884)	(252)	23
Variation du besoin en fonds de roulement		(17 323)	(12 297)	(5 723)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		(39 341)	(87 815)	(68 843)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		(40 920)	(16 746)	(18 601)
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		(80 261)	(104 562)	(87 444)
Opérations en capital				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(347)	(13)	(10)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(44 076)	(18 543)	(2 431)
Variation des actifs financiers non courants	9	(2 117)	(143)	126
Cession (acquisition) des actifs financiers courants	9	4 997	15 000	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement pour les activités poursuivies		(41 544)	(3 699)	(2 315)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement pour les activités destinées à être cédées		(12 798)	10 979	(446)
Variation de trésorerie sur investissements		(54 342)	7 279	(2 761)
Opérations de financement				
Exercice d'options de souscription d'actions (3)	17	344	11 601	-
Augmentation de Capital Collectis, net des coûts de transactions (4)	17	-	44 638	(569)
Souscription d'emprunts et dettes financières	13	24 170	-	5 750
Remboursement d'emprunts et dettes financières		-	-	(1 343)

Intérêts versés sur dettes de financement		(30)	(368)	(332)
Paiements des dettes de loyer	13	(4 737)	(10 641)	(11 011)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		19 747	45 230	(7 505)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées		7 575	2 294	8 650
Variation de trésorerie sur opérations de financement		27 321	47 525	1 145
Variation de la trésorerie nette		(107 281)	(49 758)	(89 060)
Trésorerie nette au 1er janvier		340 522	241 148	185 636
Ecart de change sur trésorerie en devises		7 907	(5 754)	(3 360)
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		17 299	13 823	3 427
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		223 849	171 813	89 789
Trésorerie nette en fin de période	12	241 148	185 636	93 216

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

- (1) Les flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles des activités poursuivies et des activités abandonnées étant présentés séparément, l'effet des transactions inter-sociétés entre les deux catégories est présenté dans les flux de trésorerie de chacune, bien que ces transactions soient entièrement éliminées dans les états financiers du Groupe.
- (2) D'après IAS 7.31, les intérêts payés/reçus sont présentés séparément.
- (3) Les fonds relatifs aux exercices d'options de souscription de décembre 2020 ont été perçus en janvier 2021, générant une variation de 6,0 millions de dollars entre le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau de variation des capitaux propres.
- (4) Les dépenses de 0,6 million de dollars en 2022, relatives à l'opération « At The-Market » (ATM) et à l'offre d'American Depositary Shares (ADS) débutées respectivement en janvier 2023 et en février 2023 ont été comptabilisées selon IAS 32 en déduction du capital au 31 décembre 2022.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers de dollars

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2020	42 465 669	2 767	851 700	-	(22 641)	(406 390)	(102 091)	323 345	32 125	355 471
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(81 074)	(81 074)	(16 409)	(97 483)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	18 552	(430)	-	18 122	467	18 589
Résultat global	-	-	-	-	18 552	(430)	(81 074)	(62 952)	(15 942)	(78 894)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(102 091)	102 091	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions Calyxt (1)	-	-	-	-	-	136	-	136	74	210
Augmentation de capital Calyxt (2)	-	-	-	-	-	4 243	-	4 243	4 962	9 205
Transactions avec les filiales	-	-	-	-	-	(1 461)	-	(1 461)	1 461	-
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions Collectis	16	314 517	18	6 101	-	-	-	6 119	-	6 119
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	16	-	-	14 365	-	-	-	14 365	2 371	16 736
Autres mouvements	-	-	(32)	-	-	32	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2020	42 780 186	2 785	872 134	-	(4 089)	(505 961)	(81 074)	283 795	25 051	308 846
Solde au 1er janvier 2021	42 780 186	2 785	872 134	-	(4 089)	(505 961)	(81 074)	283 795	25 051	308 846
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(114 197)	(114 197)	(10 910)	(125 107)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(13 932)	240	-	(13 693)	(1 306)	(14 999)
Résultat global	-	-	-	-	(13 932)	240	(114 197)	(127 890)	(12 216)	(140 106)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(81 074)	81 074	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions Calyxt (1)	-	-	-	-	-	2 699	-	2 699	1 668	4 367
Augmentation de Capital Collectis (ATM)	2 415 630	143	46 811	-	-	-	-	46 954	-	46 954
Coûts de transaction (3)	-	-	(2 316)	-	-	-	-	(2 316)	-	(2 316)
Transactions avec les filiales	-	-	-	-	-	(58)	-	(58)	58	-
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions Collectis	16	288 494	17	5 597	-	(2)	-	5 612	-	5 612

Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	16	-	-	12 497	-	-	-	-	12 497	621	13 118
Autres mouvements		-	-	(27)	-	-	27	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2021		45 484 310	2 945	934 696	-	(18 021)	(584 129)	(114 197)	221 293	15 181	236 474
Solde au 1er janvier 2022		45 484 310	2 945	934 696	-	(18 021)	(584 129)	(114 197)	221 293	15 181	236 474
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(106 139)	(106 139)	(7 894)	(114 034)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	-	(10 583)	1 983	-	(8 600)	(355)	(8 955)
Résultat global		-	-	-	-	(10 583)	1 983	(106 139)	(114 739)	(8 250)	(122 989)
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(114 197)	114 197	-	-	-
Exercice d'option de souscription d'actions de Calyxt (1)		-	-	-	-	-	1 341	-	1 341	1 392	2 733
Augmentation de Capital Calyxt (2)		-	-	-	-	-	162	-	162	168	329
Coûts de transaction liés aux augmentations de capital de Calyxt (2)		-	-	-	-	-	(104)	-	(104)	(108)	(212)
Augmentation de Capital Collectis (3)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de transaction liés aux augmentations de capital de Collectis (3)		-	-	(570)	-	-	-	-	(570)	-	(570)
Transactions avec les filiales (4)		-	-	-	-	-	2 515	-	2 515	(2 515)	-
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions Collectis	16	191 658	10	-	-	-	(10)	-	-	-	-
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	17	-	-	8 071	-	-	-	-	8 071	2 105	10 175
Autres mouvements (5)		-	-	(359 076)	-	-	359 076	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2022		45 675 968	2 955	583 122	-	(28 605)	(333 365)	(106 139)	117 968	7 973	125 941

(1) Le 23 février 2022, Calyxt a finalisé l'offre public subséquente dans laquelle 3 880 000 actions ordinaires ont été souscrites, des bons de souscriptions préfinancés pour acheter 3 880 000 actions ordinaires et des bons de souscription ordinaires pour acheter jusqu'à 7 760 000 actions ordinaires. Le prix public agrégé pour chaque action ordinaire associé au bon de souscription ordinaire était de 1,41\$. Le prix public agrégé pour chaque bon de souscription préfinancé associé au bon de souscription ordinaire était de 1,4099\$.

Au total, Calyxt a reçu un produit net de 10 millions de dollars, après déduction d'environ 0,9 million de dollars d'escomptes de souscription et d'autres frais d'offre estimés. Les bons de souscription préfinancés ont été classés comme un passif mesuré à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans le bilan consolidé de la Société jusqu'à leur exercice intégral le 4 mai 2022, puis réglés avec la contrepartie en actions ordinaires. À la date d'exercice, la juste valeur des bons de souscription préfinancés s'élevait à 1,6 million de dollars. L'émission d'actions ordinaires et de bons de souscription préfinancés génère un impact de 2,7 millions de dollars sur les capitaux propres.

- (2) Au cours de l'année se terminant au 31 décembre 2022, 2 006 108 actions ont été émises au travers de l'opération At-The-Market (« ATM ») de Calyxt pour un produit net de 0,1 million de dollars, incluant 0,2 million de dollars de commissions de placement.
- (3) Ces coûts correspondent aux coûts de transaction relatifs au programme de financement At-The-Market (« ATM ») et à l'offre d'American Depositary Shares (« ADS ») de Collectis sur le NASDAQ et ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission, en anticipation des émissions d'actions prévues en 2023.
- (4) Les transactions avec les filiales durant l'année se terminant le 31 décembre 2022 correspondent à la réduction du pourcentage d'intérêt de Collectis chez Calyxt de 61,8% au 31 décembre 2021 à 49,1% au 31 décembre 2022 sans changement de méthode de consolidation.
- (5) Au cours de l'Assemblée Générale des actionnaires, le 28 juin 2022, le Conseil d'Administration, conformément à la Loi Française, a approuvé la réallocation de 362,9 millions de dollars de Déficit reportables en Prime d'émission. Cette transaction n'a d'impact ni sur le Capital, ni sur le Résultat Global, ni sur les actifs (incluant la Trésorerie) ni sur les passifs.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DECEMBRE 2022

Note 1. La Société

Collectis S.A., maison mère du Groupe (ci-après dénommé "Collectis" ou "nous") est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France dont le siège social est situé au 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, France.

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques ciblées génétiquement (« HSC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CARs est le domaine le plus prometteur de la recherche contre le cancer, représentant un nouveau paradigme pour le traitement contre le cancer. Nous créons des immunothérapies de prochaine génération qui sont basés sur les cellules CAR T aux gènes sélectivement modifiés. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR T allogéniques va nous permettre de développer des produits rentables, « sur l'étagère » qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en ciblage génique nous permet également de développer des produits candidats dotés d'attributs supplémentaires de sécurité et d'efficacité, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre focus sur l'immuno-oncologie, nous utilisons, à travers notre plateforme .HEAL, nos technologies de modification ciblée des gènes pour développer les produits candidats HSC dans les maladies génétiques.

Au 31 décembre 2022, Collectis S.A. détient également 49,1% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc. (« Calyxt »), sa filiale de biotechnologie synthétique basée sur les plantes qui utilise sa propre plateforme de technologie PlantSpring™ pour modifier le métabolisme des plantes afin de répondre aux besoins d'innovation de leurs clients en utilisant les plantes pour concevoir des produits et des matériaux qui devraient répondre aux objectifs et aux cibles qu'ils se sont fixés en termes de durabilité. Calyxt utilise sa plate-forme technologique PlantSpring™ pour le développement de ses produits chimiques à base de plantes et les produira dans son système de production propriétaire BioFactory™.

Collectis S.A, Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyxt, Inc. (ou « Calyxt ») sont parfois désignées le « Groupe », un groupe de sociétés consolidées

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 mars 2023.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains. Voir Note 2.3.

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conforme aux normes IFRS approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC). Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Nous appliquons les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2022, sans impact significatif sur les états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires : Coût d'exécution du contrat (applicable à partir du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue (applicable à partir du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel (applicable à partir du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 9 – Frais dans le test de 10 % pour la décomptabilisation des passifs financiers (en vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2022)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2023, comme précisé ci-dessous. Nous estimons que l'adoption de ces amendements et modifications aux normes n'aura pas d'impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- Amendements à IFRS 17 – Contrats d'assurance (En vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 – Définition des Estimations Comptables (délivrées le 12 février 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

- Amendements à IAS 1 et énoncé de pratique sur les IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 : classement des passifs en courant ou non courant – Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 – Impôt sur le résultat : Impôts Différés relatifs aux Actifs et Passifs provenant d'une Opération Unique (délivrées le 8 mai 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 93 216 milliers de dollars au 31 décembre 2022, en incluant Calyxt, et de 89 789 en excluant Calyxt, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre son activité pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

2.2 Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Collectis, à savoir l'euro.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

2.3 Principes de consolidation

Principes comptables

Collectis contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'intégration globale d'une filiale dans les états financiers consolidés commence lorsque le groupe prend le contrôle de cette filiale, et cesse lorsque le groupe en perd le contrôle.

Les soldes bilanciaux, transactions intragroupes, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe consolidé des sociétés (parfois appelé le « Groupe » comprend Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc., et Calyxt.

Au 31 décembre 2022, Collectis détient (i) 100% de Collectis, Inc., qui détient 100% de Collectis Biologics, Inc., et (ii) approximativement 49,1% des actions ordinaires en circulation de Calyxt. Au 31 décembre 2021, Collectis détenait 100% de Collectis, Inc. et approximativement 61,8% des actions ordinaires en circulation de Calyxt. Les droits de vote de Collectis lui permettent de conserver le contrôle direct des activités de Calyxt, en ce sens la société Calyxt reste consolidée.

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global, LLC, d'entrer dans une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Calyxt étant l'entité survivante de l'opération, les actionnaires actuels de Cibus recevraient des actions ordinaires de Calyxt dans le cadre de la transaction. A l'issue de celle-ci, Collectis SA verrait sa participation diluée à environ 2,4% de l'entité fusionnée, entraînant une perte de contrôle sur Calyxt. Un accord de fusion a été signé le 17 janvier 2023. La clôture de la transaction est prévue au cours du deuxième trimestre 2023. Dans ce contexte, les actifs et passifs de l'entité Calyxt seront présentés dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en tant qu'actifs et passifs non-courants détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5. Les états des opérations consolidées, les états du résultat global consolidé et les états des flux de trésorerie reflètent la présentation de Calyxt comme une activité abandonnée, avec un retraitement des états 2020 et 2021. A partir du deuxième trimestre 2023, Calyxt ne devrait plus être consolidée si la fusion susmentionnée est effective.

Le 17 mai 2022, Calyxt, Inc. a reçu un avis écrit du Listing Qualifications Department de The Nasdaq Stock Market LLC ("Nasdaq") indiquant que Calyxt n'avait pas respecté l'obligation de maintenir un cours acheteur de clôture minimum de 1,00 \$ par action, comme indiqué dans la Nasdaq Listing Rule 5450(a)(1) ("obligation de cours acheteur"), car le cours acheteur de clôture des actions ordinaires de Calyxt était inférieur à 1,00 \$ par action pendant 30 jours ouvrables consécutifs. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de Calyxt en 2022, qui s'est tenue le 1er juin 2022, les actionnaires de Calyxt ont approuvé une modification du certificat de constitution modifié et mis à jour de Calyxt afin d'effectuer un regroupement des actions ordinaires de Calyxt selon un ratio minimum de 2 pour 1 et maximum de 10 pour 1, le ratio exact étant fixé dans cette fourchette à la discrétion du conseil d'administration de Calyxt avant le 1er avril 2024 sans autre approbation ou autorisation des actionnaires de Calyxt (le "Reverse Stock Split"). Rien ne garantit que le Reverse Stock Split, s'il est mis en œuvre, augmentera le prix du marché des actions ordinaires de Calyxt proportionnellement à la réduction du nombre d'actions ordinaires de Calyxt en circulation avant le Reverse Stock Split ou entraînera une augmentation permanente du prix du marché.

Intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires détiennent une participation de 51,0% de Calyxt au 31 décembre 2022 et en détenaient 38,2% au 31 décembre 2021. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de

l'introduction en bourse de Calyxt, lors de la réalisation de l'offre subséquente de titres Calyxt et suite à l'exercice d'options de souscriptions d'actions et son programme ATM.

2.4 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère et soldes bilanciaux

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. La réévaluation est calculée automatiquement par le système à chaque clôture de période.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux en vigueur à la date de fin de période. Les différences résultant du règlement ou de la conversion des éléments monétaires sont comptabilisées en tant que produits ou charges financiers dans le compte de résultat.

Les éléments non monétaires évalués en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les différences résultant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisées respectivement en résultat lorsque la variation de la juste valeur de l'élément est comptabilisée en résultat et en OCI lorsque la variation de la juste valeur de l'élément est comptabilisée en OCI.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période.

Les gains et pertes résultant de la conversion de devises sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Enfin, les états financiers consolidés sont convertis en dollars en utilisant la méthode décrite dans la Note 2.2.

La différence d'impact des variations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'écart entre le taux de change moyen et les taux de clôture appliqués aux flux de trésorerie de la période.
- L'écart entre les taux de change d'ouverture et le taux de change de clôture appliqué sur le solde d'ouverture de la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars ; et
- L'impact de la conversion des états financiers de nos filiales américaines.

2.5 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de l'équipe dirigeante de la société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les notes annexes aux états financiers

et sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs ; ainsi que sur les notes annexes relatives aux provisions pour risques. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les risques et incertitudes auxquels est exposé le Groupe sont présentés dans une note spécifique : Note 9.3 – Gestion des risques financiers.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses, et les autres sources d'estimations à la date de clôture de l'exercice, qui présentent un risque d'engendrer un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs pour les prochains exercices sont décrites ci-dessous. Pour définir ces hypothèses et estimations, le Groupe utilise des paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses de développement futur peuvent être amenées à évoluer avec les conditions du marché ou des circonstances qui sont indépendantes du groupe. Ces évolutions sont intégrées dans nos hypothèses au moment de leur apparition.

- Reconnaissance du revenu – Note 3.1
- Crédit impôt Recherche – Note 3.1
- Rémunérations en actions – Note 16
- Provisions pour risques et charges – Note 18
- Actifs financiers courants – Note 12.1

Note 3. Informations concernant le compte de résultat consolidé

3.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Principes comptables

Accords de collaboration et licences

Selon IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le revenu est comptabilisé lorsque Collectis remplit une obligation de performance en transférant un bien ou un service distinct (ou un ensemble distinct de biens et / ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou services.

Nous avons conclu des accords de collaboration en matière de recherche et développement qui consistent en l'octroi de licences de droits à la technologie, des programmes de recherche et de développement, des remboursements des coûts de recherche et développement et des redevances. Nous avons analysé les accords pour identifier les différentes obligations de performance.

Ces accords de collaboration peuvent générer des flux de trésorerie grâce à des avances non remboursables relatives à la vente de droits d'accès à la technologie et à des programmes de recherche et développement, des paiements d'étape et des remboursements de frais de recherche et développement et des redevances. Les ventes des droits à la technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixes, sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements initiaux pour les programmes de recherche et développement sont reportés en tant que passif contractuel et reconnu en produit lorsque l'obligation de performance est satisfaite, au fur et à mesure que le client reçoit les avantages des services. Lorsqu'un programme spécifique de recherche et développement est suspendu, comme convenu par notre client dans le cadre d'une décision d'un comité conjoint, la constatation des revenus continue d'être différée jusqu'à la reprise des efforts de recherche et développement. Si la décision commune est d'abandonner le projet, les produits différés sont intégralement reconnus.

Les remboursements de frais de recherche et développement sont reconnus sur une base temporelle et matérielle pendant la durée du projet de recherche et de développement spécifique.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de nos clients, dont la réception dépend de la réalisation de certaines étapes scientifiques, réglementaires ou commerciales. Ces paiements sont considérés comme une contrepartie variable. Nous comptabilisons les paiements d'étape lorsqu'il est hautement probable qu'un produit comptabilisé ne sera pas annulé par la suite. Il s'agit notamment de déterminer si l'obligation de performance est remplie et peut l'être lorsque l'événement déclencheur s'est produit, selon la nature de l'événement déclencheur, qu'il n'y a pas d'autres éventualités ou services à fournir en ce qui concerne cet événement et que le cocontractant n'a pas le droit d'exiger le remboursement du paiement. L'événement déclencheur peut être l'atteinte de résultats scientifiques par nous ou par une autre partie à l'accord, des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits développés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, d'un pourcentage des ventes de produits réalisées. Comme nous n'avons aucun produit approuvé pour commercialisation, nous n'avons pas reçu de tels produits de redevances. Les revenus des redevances, s'ils sont acquis, seront reconnus au plus tard quand : (1) la vente ou l'utilisation ultérieure a lieu ; et (2) l'obligation de performance, à laquelle se rapportent les redevances basées sur la vente ou leur utilisation, a été satisfaite.

En outre, nous concédons à des tiers des licences sur notre technologie ; les produits résultant de ces licences sont comptabilisés proportionnellement sur la durée des accords de licence.

Vente de produits et de services

Les produits des ventes de produits sont comptabilisés une fois que le contrôle des produits livrés est transféré au client. Les ventes comprennent les frais d'expédition et de manutention s'ils sont facturés au client et sont déclarés nets de la promotion commerciale et des autres coûts, y compris les estimations d'indemnités de retours, les produits invendables et les remises pour paiement rapides. Les taxes sur vente, d'utilisation, sur la valeur ajoutée et autres taxes d'accise ne sont pas comptabilisées dans les produits. Nos produits sont des solutions d'électroporation, que l'on vend à un partenaire dans le cadre de l'utilisation d'une machine spécifique

Nous offrons également des services de recherche, dont les revenus sont constatés au fil du temps, au fur et à mesure que le client bénéficie des avantages des services.

Crédit Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR bénéficient d'un crédit d'impôt. De manière générale, ce crédit d'impôt R&D peut être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû sur les bénéfices de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées et des trois années suivantes. Toute partie non utilisée du crédit est alors remboursée par le Trésor public (sauf cas particuliers comme par exemple si l'entreprise peut être qualifiée de petite et moyenne entreprise (en France « PME »). En effet, si une entreprise répond à certains critères en termes de chiffre d'affaires, d'effectifs ou d'actifs pour être considérée comme une petite ou moyenne entreprise, cette entreprise peut demander le remboursement immédiat du crédit d'impôt restant, sans application du délai de trois ans. A partir de 2022, Collectis SA ne répond plus à ces critères.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'administration fiscale française. Les intérêts moratoires ayant pour principal le CIR sont également enregistrés et sont comptabilisés en « autres produits ».

Analyse des produits d'exploitation

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
	en milliers de dollars		
Depuis la France	51 057	30 347	19 171
Depuis les USA	-	-	-
Chiffre d'affaires	51 057	30 347	19 171
Crédit d'impôt Recherche	8 433	8 239	6 546
Subventions d'exploitation et autres	74	11	7
Autres revenus	8 507	8 250	6 553
Total revenus	59 564	38 597	25 725

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Tous les revenus sont générés par Collectis SA car les revenus Calyxt sont présentés en résultat des activités destinées à être cédées.

La diminution des Autres revenus de 1,7 million de dollars entre les années se terminant les 31 décembre 2021 et 2022 s'explique par la baisse du crédit impôt recherche, due à une diminution des dépenses de développement et charges externes éligibles au CIR par rapport à l'année 2021.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
	en milliers de dollars		
Reconnaissance des paiements initiaux	20 291	-	-
Autres revenus issus d'accords de collaboration	28 532	29 971	18 230
Accords de collaboration	48 823	29 971	18 230
Produits de licences	2 123	250	686
Ventes de produits	111	125	255
Chiffre d'affaires	51 057	30 347	19 171

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les autres revenus issus d'accords de collaboration reflètent principalement la reconnaissance d'un paiement d'étape de 15,8 millions de dollars par Les Laboratoires Servier (« Servier ») dans le cadre du dosage du premier patient de l'étude ALPHA2 de Allogene, la reconnaissance de deux paiements d'étape pour les cibles B2M et TGFβRII liés à l'accord de Collectis avec Cytovia Therapeutics, Inc. (« Cytovia ») pour 1,5 million de dollars et la reconnaissance de 1 million de dollars concernant le changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de l'accord de licence avec Collectis et à un amendement à l'accord de licence (extension de la durée de l'option).

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, les autres revenus issus d'accords de collaboration reflètent principalement la reconnaissance de 20 millions de dollars de paiement initial relatifs à l'octroi d'un droit d'utilisation de licence en lien avec l'accord signé entre Collectis et Cytovia Therapeutics Inc. le 12 février 2021 et la reconnaissance de deux paiements d'étape pour 10 millions de dollars relatifs à l'accord entre Collectis et Allogène Therapeutics Inc. L'accord avec Cytovia prévoit plusieurs types de compensations financières pour Collectis, incluant une compensation financière de 20 millions de

dollars, ainsi que des paiements d'étapes, des paiements à la livraison de produits et des redevances représentant un pourcentage à un chiffre des ventes nettes de tous les produits du partenariat commercialisés par Cytovia.

En 2020, la reconnaissance de revenus précédemment différés reflète la comptabilisation de 19,4 millions de dollars de paiements initiaux et de paiements d'étapes sur les cibles dont le contrôle exclusif a été récupéré, en lien avec l'avenant au contrat de licence, de développement et de commercialisation conclu entre Collectis et les Laboratoires Servier et l'Institut de Recherches Internationales Servier (« Servier ») signé le 4 mars 2020 (ci-après le « l'Avenant Servier »).

Pour les exercices clos au 31 décembre 2022, 2021 et 2020, les revenus liés aux produits de licences incluent les redevances perçues dans le cadre de nos différents accords de licence.

Informations pour toutes les entités :

En 2022, un client représente plus de 10% to revenu total : Client A avec 82%.

An 2021, trois clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 45%, le client B avec 35% et le client C avec 18%.

En 2020, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 64% et le client B avec 25%.

3.2 Charges opérationnelles

Principes comptables

La charge de redevances correspond aux coûts des accords de licence que le Groupe doit payer afin de bénéficier du droit d'exploiter les brevets concédés par des tiers. Selon les dispositions contractuelles, les charges sont basées soit sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé utilisant ces brevets, soit sur des redevances fixes annuelles ou conditionnées par des jalons.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets. Les charges liées à la production de candidats médicaments sont reconnues selon leur utilisation du produit. Si les produits ne sont pas destinés à être utilisés dans des essais cliniques, nous enregistrons la charge à la réception du produit. Si les produits sont destinés à être utilisés dans le cadre des essais cliniques, la charge est reconnue à la délivrance du certificat de conformité du produit.

Les frais administratifs et commerciaux regroupent les fonctions de direction générale, de support administratif, de business développement, de propriété intellectuelle, de finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les frais administratifs et commerciaux comprennent également les coûts liés aux installations et aux frais de service, d'autres services professionnels, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

Nous reclassons en frais de recherche et développement certaines charges enregistrées initialement comme coûts liées aux systèmes d'Information, aux ressources humaines, au développement commercial, aux affaires juridiques, à la propriété intellectuelle et à la direction générale, en fonction du temps consacré par chaque employé, ou personne travaillant pour le compte de la société, à des activités de recherche.

Les charges d'exploitation incluses dans la perte des activités abandonnées comprennent le coût des marchandises vendues. Au premier trimestre 2019, Calyxt a commencé à capitaliser tous les coûts des céréales et des semences dans les stocks. Les coûts de gestion des grains et des risques, nets de l'avantage tiré de l'activité de semences de Calyxt, sont capitalisés dans les stocks et déchargés dans le coût des marchandises vendues au fur et à mesure de la vente de l'huile de soja à haute teneur en acide oléique et du tourteau de soja à haute teneur en acide oléique. Tout ajustement de l'évaluation

des stocks est comptabilisé au moment où il est effectué. Le coût des produits vendus de Calyxt comprend également les pertes de trituration et de raffinage qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, car elles n'augmentent pas la valeur des produits finis.

Détail des charges opérationnelles par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
	en milliers de dollars		
Coût des biens vendus			0
Coût des redevances	(1 951)	(1 844)	(1 772)
Coût des revenus	(1 951)	(1 844)	(1 772)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

La diminution du coût des revenus entre les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022 est immatérielle.

La diminution du coût des revenus entre les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 est immatérielle.

Recherche et développement	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
	en milliers de dollars		
Salaires et charges sociales	(26 154)	(38 961)	(38 523)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(56)	(868)	10
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(6 790)	(9 381)	(4 098)
Charges de personnel	(33 001)	(49 210)	(42 610)
Achats et charges externes	(36 339)	(55 627)	(37 736)
Autres (1)	(7 707)	(13 003)	(17 154)
Frais de recherche et développement	(77 047)	(117 840)	(97 501)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

(1) Les autres dépenses de recherche et développement de 17,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 concernent principalement l'amortissement des immobilisations corporelles pour 9,8 millions de dollars et l'amortissement des actifs de droits d'utilisation pour 6,7 millions de dollars.

Entre les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022, les dépenses de recherche et développement ont diminué de 20,4 millions de dollars. Les charges de personnel ont diminué de 6,6 millions de dollars, passant de 49,2 millions de dollars en 2021 à 42,6 millions de dollars en 2022, principalement en raison d'une diminution de 0,9 million de dollars des charges sociales sur les options d'achat d'actions en raison de la diminution du cours de l'action en 2022 et des départs, ainsi que d'une diminution de 5,3 millions de dollars de la charge de rémunération à base d'actions sans impact sur la trésorerie, principalement liée aux départs en 2022. Les achats, dépenses externes et autres ont diminué de 13,7 millions de dollars (de 68,6 millions de dollars en 2021 à 54,9 millions de dollars en 2022), principalement en raison de la diminution des achats de consommables et des dépenses de sous-traitance due à la poursuite de l'internalisation de nos activités de fabrication pour soutenir notre pipeline de recherche et développement.

Entre les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021, les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 40,8 millions de dollars. Les charges de personnel ont augmenté de 16,2 millions de dollars, passant de 33,0 millions de dollars en 2020 à 49,2 millions de dollars en 2021, principalement

en raison d'une augmentation de 12,8 millions de dollars des salaires et traitements, d'une augmentation de 0,8 million de dollars des charges sociales sur les options d'achat d'actions principalement accordées en mars 2021, ainsi que d'une augmentation de 2,6 millions de dollars de la charge de rémunération à base d'actions sans impact sur la trésorerie en lien avec de nouvelles attributions à la fin de 2020 et en 2021. Les achats, dépenses externes et autres ont augmenté de 24,6 millions de dollars (de 44,0 millions de dollars en 2020 à 68,6 millions de dollars en 2021), ce qui s'explique principalement par l'augmentation des achats de consommables et des dépenses de sous-traitance en raison de la montée en puissance du recrutement de patients et de l'augmentation des activités de fabrication pour soutenir notre pipeline de recherche et développement.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
Frais administratifs et commerciaux			
Salaires et charges sociales	(7 846)	(7 281)	(5 686)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(23)	(347)	(43)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(3 238)	(2 113)	(1 945)
Charges de personnel	(11 106)	(9 740)	(7 674)
Achats et charges externes	(9 748)	(10 433)	(6 712)
Autres	(1 659)	(2 709)	(3 108)
Frais administratifs et commerciaux	(22 513)	(22 882)	(17 494)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Entre les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022, les frais administratifs et commerciaux ont diminué de 5,4 millions de dollars. Les charges de personnel ont diminué de 2,1 millions de dollars, passant de 9,7 millions de dollars en 2021 à 7,7 millions de dollars en 2022, principalement en raison d'une diminution de 1,6 million de dollars des salaires et traitements due à des départs non remplacés, et d'une diminution de 0,3 million de dollars des charges sociales sur les options d'achat d'actions en raison de la diminution du cours de l'action en 2022 et des départs, ainsi que d'une diminution de 0,2 million de dollars de la charge de rémunération à base d'actions sans impact sur la trésorerie, principalement liée aux départs de 2022. Les achats, dépenses externes et autres ont diminué de 3,3 millions de dollars (de 13,1 millions de dollars en 2021 à 9,8 millions de dollars en 2022), ce qui s'explique principalement par la diminution des dépenses de sous-traitance en raison de la redéfinition des priorités.

Entre les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021, la légère augmentation des frais administratifs et commerciaux de 0,4 million de dollars reflète principalement une augmentation des achats, charges externes et autres de 1,7 million de dollars, passant de 11,4 millions de dollars en 2020 à 13,1 millions de dollars en 2021, partiellement compensée par une diminution de 1,1 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
Charges de personnel			
	en milliers de dollars		
Salaires et charges sociales	(34 000)	(46 242)	(44 209)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(79)	(1 215)	(33)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(10 028)	(11 493)	(6 043)
Charges de personnel	(44 107)	(58 950)	(50 285)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

3.3 Produits et charges financiers

Principes comptables

Les produits et charges financiers sont principalement composés des éléments suivants :

- Produits d'intérêts des placements financiers (comptes de dépôts rémunérés ; comptes à terme, etc.) ;
- Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement ;
- Gains et pertes de change relatifs aux transactions en devises étrangères ; et
- Autres produits et charges financiers essentiellement dérivés de la mise à la juste valeur de nos actifs financiers courants et de nos instruments dérivés.

Détail des produits et charges financiers

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
	en milliers de dollars		
Produits d'intérêts	1 392	719	1 120
Gains de change	3 091	11 860	7 541
Autres produits financiers	364	638	219
Total produits financiers	4 846	13 217	8 880
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(73)	(368)	(371)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(2 334)	(3 803)	(3 416)
Pertes de change	(13 681)	(2 119)	(1 481)
Autres charges financières	(29)	(197)	(12 546)
Total charges financières	(16 117)	(6 486)	(17 815)
Résultat financier	(11 270)	6 731	(8 935)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

La baisse de 4,3 millions de dollars des produits financiers entre les exercices 2021 et 2022 est principalement attribuable à la baisse des gains de change nets de 4,3 millions de dollars (de 11,9 millions de dollars de gains en 2021 à 7,5 millions de dollars de gains en 2022).

L'augmentation des charges financières de 11,3 millions de dollars entre 2021 et 2022 est principalement attribuable à la perte financière de 12,1 millions de dollars de la note convertible Cytovia, partiellement compensée par la diminution des pertes de change de 0,6 million de dollars (de 2,1 millions de dollars en 2021 à 1,5 million de dollars) et la diminution des intérêts financiers liés aux dettes de location de 0,4 million de dollars déterminées selon IFRS16

Suite à la signature du premier amendement de l'accord Cytovia le 26 avril 2022, qui a substantiellement modifié les flux de trésorerie auxquels Collectis avait droit en vertu de l'accord, la créance commerciale s'élevant à 20 millions de dollars a été décomptabilisée et un actif financier a été enregistré (c'est-à-dire une note convertible et un bon de souscription), à sa juste valeur en tant qu'instrument de niveau 3. La note convertible, est convertible en un nombre d'actions ordinaires ou privilégiées de Cytovia qui varie en fonction de plusieurs scénarios ou en espèces, est un actif financier qui est ensuite évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur de la note convertible au 31 décembre 2022 est de 7,9 millions de dollars (voir note 12.1). Par conséquent, l'impact total de la perte pour l'année se terminant en décembre 2022 est une perte financière de 12,1 millions de dollars.

L'augmentation de 8,4 millions de dollars des produits financiers entre les exercices 2020 et 2021 est principalement attribuable à l'augmentation des gains de change nets de 8,8 millions de dollars (de 3,1

millions de dollars de gains en 2020 à 11,9 millions de dollars de gains en 2021) et à l'augmentation des autres revenus de 0,3 million de dollars partiellement compensées par la baisse des intérêts reçus des investissements financiers de 0,7 million de dollars.

La diminution des charges financières de 9,6 millions de dollars entre 2020 et 2021 est principalement attribuable à la diminution de 11,6 millions de dollars en perte de change (de 13,7 millions de dollars de pertes en 2020 à 2,1 millions de dollars de pertes en 2021), partiellement compensée par l'augmentation des frais financiers liés à la hausse des dettes locatives de 1,5 million de dollars, à l'augmentation des charges d'intérêts financiers de 0,3 million de dollars et à d'autres écarts immatériels de 0,2 million de dollars.

3.4 Impôt sur les sociétés

Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés. Un actif d'impôts différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

Preuve d'impôt

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
	en milliers de dollars		
Résultat avant impôt	(53 582)	(96 749)	(98 601)
Taux d'impôt théorique du Groupe (1)	24,85%	24,38%	25,16%
Charge d'impôt théorique	13 315	23 584	24 804
Variations d'impôt :			
Différences permanentes	(320)	(1 228)	(162)
Crédit d'impôt recherche	3 104	4 284	4 852
Charge liée aux rémunérations en actions et autres ajustements IFRS	(2 513)	(3 596)	(987)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(12 965)	(22 997)	(28 557)
Autres différences (2)	(621)	(47)	(38)
Charge d'impôt comptabilisée	-	-	(87)
Taux effectif d'impôt	0,00%	0,00%	0,09%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

- (1) Le taux d'impôt théorique du Groupe correspond à la moyenne des taux d'imposition de chaque pays dans lequel le Groupe opère. Soit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 25% pour la France et 21% pour les Etats-Unis, pondérés par le résultat avant impôt de chaque pays.
- (2) Les autres différences correspondent principalement aux transactions inter-sociétés entre les activités abandonnées et continues.

Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2020	2021	2022
	en milliers de dollars		
Déficits reportables	141 954	157 823	124 263
Engagement de retraite et assimilés	1 003	1 018	597
Contrats de location	319	1 113	774
Dépréciation d'actifs	1	1	1
Reconnaissance du revenu	(491)	-	(125)
Autres (1)	1 308	(3 973)	2 937
Variation de la dotation aux IDA	(144 095)	(155 982)	(128 448)

(1) Les autres impôts différés d'actifs au 31 décembre 2022 concernent principalement les dépenses de R&D aux Etats-Unis, capitalisées en vertu de la section 174 de l'Internal Revenue Code et les différences entre la valeur comptable de nos immobilisations à Raleigh et leur base fiscale.

Au 31 décembre 2022, les sociétés françaises du Groupe totalisent des reports déficitaires à hauteur de 450,8 millions de dollars au 31 décembre 2022, 387 millions de dollars au 31 décembre 2021 et 325 millions de dollars au 31 décembre 2020. Ces reports peuvent être imputés sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite d'un million d'euros par an, et pour 50% du bénéfice au-delà de cette limite. Les reports déficitaires inutilisés peuvent être indéfiniment reportés.

Le montant des reports déficitaires pour les sociétés américaines du Groupe est de 277,8 millions de dollars au 31 décembre 2022, 286 millions de dollars au 31 décembre 2021 et 160 millions de dollars au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2022, Calyxt a 239,2 millions de dollars de reports déficitaires dont 55,2 millions qui sont des reports déficitaires opérationnels au niveau de l'Etat et 184 millions de dollars de reports déficitaires au niveau Fédéral. Les échéances des reports déficitaires au niveau Fédéral sont les suivants : 142 millions de dollars n'expirent pas et 41,9 millions expirent entre 2032 et 2037. Les reports déficitaires au niveau de l'Etat expireront entre 2027 et 2041, dont une partie qui n'expirera pas. Au 31 décembre 2022, Collectis, Inc., et Collectis Biologics Inc. ont des déficits reportables accumulés de 38,6 millions de dollars, dont 30 millions de dollars sont des déficits au niveau de l'Etat, et 8,6 millions de dollars sont au niveau fédéral.

3.5 Secteurs opérationnels

Principes comptables

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO ou COMEX) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Le COMEX de Collectis est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur Général ;
- Le Vice-Président exécutif CMC et Production (anciennement le Vice-Président responsable des initiatives stratégiques) ;
- Le Senior Vice-Président de la production aux Etats-Unis ;
- Le Directeur scientifique ;

- Le Directeur financier
- Le Directeur juridique ;
- Le Directeur du business développement ;
- Le Directeur des affaires règlementaires et de la conformité pharmaceutique ;
- Le Directeur médical ; et
- Le Directeur des Ressources Humaines.

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- Thérapeutique : ce secteur est focalisé sur le développement de (i) de produits candidats aux gènes sélectivement modifiés allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (UCART) et (ii) sur des produits candidats cellules souches hématopoïétiques ciblées génétiquement (HSC) dans d'autres indications thérapeutiques. Ces démarches sont basées sur notre technologie de base exclusive. Toutes ces activités sont opérées par les sociétés Celectis S.A., Celectis, Inc. et Celectis Biologics, Inc. L'activité de holding de Celectis S.A. est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que les fonctions support.
- Plantes : ce secteur est focalisé sur l'utilisation de la plate-forme de technologie PlantSpring™ possédée par Calyxt pour modifier le métabolisme des plantes afin de répondre aux besoins d'innovation de leurs clients en utilisant les plantes pour concevoir des produits et des matériaux qui devraient répondre aux objectifs financiers et aux cibles qu'ils se sont fixés en termes de durabilité. L'offre diversifiée de produits de Calyxt sera principalement fournie par son système de production BioFactory™. Elle correspond à l'activité de notre filiale américaine Calyxt, qui est actuellement basée à Roseville, dans le Minnesota. Au 31 décembre 2022, nous détenions une participation de 49,1% dans Calyxt. Ce secteur est uniquement lié aux activités destinées à être cédés au 31 décembre 2022.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Celectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

En ce qui concerne les frais généraux Groupe, Celectis a fourni à Calyxt des prestations juridiques, d'administration des ventes, de comptabilité et de finances, de relation avec les investisseurs, de propriété intellectuelle, de communication, de ressources humaines et informatiques sous un contrat de service. A compter de la fin du troisième trimestre 2019, Calyxt a internalisé la quasi-totalité des services précédemment fournis par Celectis dans le cadre de cet accord. Dans le cadre du contrat de services, Celectis facture Calyxt en euros au prix coûtant majoré d'une marge comprise entre zéro et 10%, selon la nature du service. Nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé entre 0% et l'Euribor 12 mois plus 5 % sur les montants dû à Celectis S.A. sur les transactions inter-secteurs.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre secteurs. Les transactions intra-secteurs sont éliminées au sein des résultats du secteur et les transactions inter-secteur sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le COMEX n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Celectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous considérons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les

états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Le résultat net inclut l'impact des opérations entre les secteurs alors que les opérations intra-secteurs sont éliminées

Détail des indicateurs de performance clés par secteur opérationnel :

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022		
	Plantes (activités destinées à être cédées)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités destinées à être cédées)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités destinées à être cédées)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	22 892	51 057	73 949	26 946	30 347	57 293	157	19 171	19 328
Autres produits	-	8 507	8 507	1 528	8 250	9 778	-	6 553	6 553
Chiffre d'affaires externe et autres produits	22 892	59 564	82 456	28 475	38 597	67 071	157	25 725	25 881
Coût des revenus	(34 324)	(1 951)	(36 275)	(29 517)	(1 844)	(31 360)	(0)	(1 772)	(1 772)
Frais de recherche et développement	(9 903)	(77 048)	(86 951)	(11 190)	(117 840)	(129 030)	(11 402)	(97 501)	(108 903)
Frais administratifs et commerciaux	(21 688)	(22 513)	(44 201)	(14 987)	(22 882)	(37 869)	(10 354)	(17 494)	(27 849)
Autres produits et charges d'exploitation	(103)	(363)	(466)	23	488	511	414	1 377	1 791
Total charges d'exploitation	(66 018)	(101 875)	(167 893)	(55 671)	(142 077)	(197 748)	(21 343)	(115 390)	(136 733)
Résultat opérationnel	(43 126)	(42 311)	(85 437)	(27 196)	(103 481)	(130 677)	(21 186)	(89 666)	(110 852)
Résultat financier	(776)	(11 270)	(12 046)	(1 162)	6 731	5 570	5 840	(8 935)	(3 095)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	(87)	(87)
Résultats des activités destinées à être cédées	(43 902)	-	(43 902)	(28 358)	-	(28 358)	(15 345)	-	(15 345)
Résultat net	(43 902)	(53 581)	(97 483)	(28 358)	(96 749)	(125 107)	(15 345)	(98 689)	(114 034)
Intérêts minoritaires	16 409	-	16 409	10 910	-	10 910	7 894	-	7 894
Résultat net, part du Groupe	(27 493)	(53 581)	(81 074)	(17 448)	(96 749)	(114 197)	(7 451)	(98 689)	(106 139)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	801	6 790	7 591	909	9 381	10 290	465	4 098	4 563

Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	3 536	3 238	6 774	95	2 113	2 207	1 562	1 945	3 508
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	4 337	10 028	14 365	1 004	11 493	12 497	2 027	6 043	8 071
Résultat net ajusté, part du Groupe	(23 156)	(43 553)	(66 709)	(16 444)	(85 256)	(101 700)	(5 424)	(92 645)	(98 068)
Amortissements et dépréciations	(1 869)	(7 950)	(9 819)	(1 208)	(6 371)	(7 579)	(1 086)	(10 577)	(11 663)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	1 786	48 813	50 599	1 187	15 451	16 638	873	1 980	2 853

Les totaux des secteurs opérationnels comprennent les activités destinées à être cédées, celles-ci ne sont pas présentées dans le Compte de Résultat conformément à la présentation de la norme IFRS 5.

Note 4. Opérations discontinues

Principes comptables

Actifs non-courants détenus en vue d'être cédés et groupes de cession

Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non-courants en vue d'être cédés et activités abandonnées, les actifs non-courants (y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles) et les groupes de cession (un groupe d'actifs devant être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente et lorsque les conditions suivantes sont remplies : (i) la direction s'est engagée dans un plan de vente, (ii) l'actif ou le groupe à céder est disponible pour une vente immédiate, (iii) un programme actif de recherche d'un acheteur est initié, (iv) la vente est hautement probable dans les douze mois suivant la classification comme détenu en vue d'être cédé, (v) l'actif ou le groupe à céder est activement commercialisé à un prix de vente raisonnable par rapport à sa juste valeur, et (vi) les actions requises pour achever le plan indiquent qu'il est peu probable que ce plan de modifié de manière significative ou retiré.

Les actifs non-courants et les groupes de cession classés comme détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La dépréciation et l'amortissement de ces actifs cessent lorsqu'ils répondent aux critères de classification en tant qu'actifs non-courants détenus en vue d'être cédés.

Les actifs non-courants et les passifs liés classés comme détenus en vue d'être cédés sont présentés séparément comme des éléments courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Activités abandonnées

Le Groupe classe en tant qu'activité abandonnée une composante du Groupe qui a été cédée, ou qui est classée comme détenue en vue d'être cédé, et qui i) représente une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les composantes du résultat après impôts des activités abandonnées et le gain ou la perte après impôts comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou lors de la cession des actifs ou des groupes à céder constituant l'activité abandonnée seraient présentés comme un poste unique dans l'état du résultat global consolidé.

Les flux de trésorerie générés par les actifs ou les groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée seraient présentés sur une seule ligne avec chacune des catégories de flux de trésorerie dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Détails des activités abandonnées et groupes de cession :

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global LLC d'engager une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Le 13 janvier 2023, Calyxt et Cibus ont signé un accord de fusion. L'exécution de cette opération devrait intervenir au deuxième trimestre 2023. Dans le cadre de l'accord de fusion, Collectis a signé un accord de vote avec Cibus pour voter en faveur et approuver toutes les transactions envisagées par l'accord de fusion, sous réserve des termes et conditions de celui-ci.

Le Groupe considère que Calyxt représente une activité qui répond aux critères " détenus en vue de la vente " spécifiés dans la norme IFRS 5 au 23 novembre 2022. Dans ces états financiers, Calyxt est donc qualifiée d'activité détenue en vue d'être cédée au 31 décembre 2022 et en activité abandonnée pour chaque période présentée.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé suite à cette évaluation.

Les résultats de Calyxt sont les suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
Total revenus	22 892	28 475	157
Total charges opérationnelles	(66 018)	(55 671)	(21 342)
Résultat Opérationnel	(43 126)	(27 196)	(21 185)
Résultat financier	(776)	(1 162)	5 840
Résultat Net des activités non poursuivies	(43 902)	(28 358)	(15 345)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Les résultats de Calyxt par action sont les suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
Résultat de base par action (\$/action) des activités non poursuivies	(0,65)	(0,39)	(0,16)
Résultat dilué par action (\$/action) des activités non poursuivies	(0,65)	(0,39)	(0,16)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Les flux de trésorerie nets engagés par Calyxt sont les suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020 *	2021 *	2022
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées	(40 920)	(16 746)	(18 601)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités destinées à être cédées	(12 798)	10 979	(446)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées	7 575	2 294	8 650
Variation de la trésorerie nette	(46 143)	(3 476)	(10 396)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Les principaux postes d'actifs et passifs de Calyxt détenus en vue d'être cédés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	<u>Pour l'exercice clos le 31 décembre</u>
	<u>2022</u>
Immobilisations incorporelles	697
Immobilisations corporelles	4 110
Droits d'utilisation	13 263
Autres actifs non-courants	-
Autres actifs courants	272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 427
Total actifs détenus en vue d'être cédés	21 768
Dettes de loyer non courantes	13 387
Autres dettes non-courantes	-
Dettes de loyer courantes	463
Dettes d'exploitation	747
Autres dettes courantes	267
Total passifs détenus en vue d'être cédés	14 864
Actifs nets détenus en vue d'être cédés	6 903

Note 5. Test de perte de valeur des actifs

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes. Le secteur Plantes est classé en actifs détenus en vue d'être cédés au 31 décembre 2022.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Au 31 décembre 2020, 2021 et 2022, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT. Comme Calyxt est catégorisée en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2022, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur sous-jacente de Calyxt issue de la fusion inversée avec Cibus est supérieure à la valeur nette des actifs de Calyxt. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans le cadre de cette réévaluation.

Note 6. Immobilisations incorporelles

Principe comptable

Activation des frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- L'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les postes du compte de résultat concernés par les amortissements des immobilisations incorporelles sont les frais de recherche et développement et les frais administratifs et commerciaux, en fonction de la destination des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles qui ont été retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans ;
- Brevets : de la date d'acquisition jusqu' à la date d'expiration de la protection conférée par le brevet, soit un maximum de 20 ans.

Logiciel utilisé en mode SaaS

Le 27 avril 2021, l'IFRS Interpretations Committee (IC) a rendu une décision concernant le traitement comptable selon les normes IFRS pour les frais payés au fournisseur de services cloud et les coûts de d'implémentation connexes qui vise à clarifier la classification comptable de ces coûts. Ces coûts, selon leur nature, peuvent être soit comptabilisés comme une immobilisation incorporelle, soit comptabilisés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus. L'application de la décision IFRIC est considérée comme un changement de méthode comptable. Selon IAS 8, l'approche rétrospective doit être appliquée. Cependant, la Société a évalué l'impact sur ses états financiers et a décidé de ne pas retraiter ses états financiers pour 2020, étant donné que l'impact de l'application de la décision de l'IFRIC n'était pas matériel.

Pour 2021, l'application de la décision a conduit à comptabiliser un impact de 2,0 millions de dollars dans le compte de résultat opérationnel consolidé, correspondant à l'impact des coûts d'implémentation d'un nouvel ERP encourus sur la période.

Pour 2022, l'application de la décision a conduit à comptabiliser un impact de 1,0 million de dollars dans le compte de résultat opérationnel consolidé, correspondant à l'impact des coûts d'implémentation d'un nouvel ERP encourus sur la période.

Détail des immobilisations incorporelles

	Licences et brevets	Immobilisations en cours	Total
	en milliers de dollars		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2020	431	677	1 108
Acquisitions d'actifs incorporels	558	(41)	517
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-
Reclassement	76	-	76
Charges d'amortissement et de dépréciation	(206)	-	(206)
Effets de change	30	59	89
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	889	695	1 584
Valeur brute comptable en fin de période	3 309	695	4 004
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(2 419)	-	(2 419)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	889	695	1 584
Acquisitions d'actifs incorporels	-	956	956
Cessions d'actifs incorporels	(310)	-	(310)
Reclassement	956	(956)	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(304)	-	(304)
Effets de change	(19)	(54)	(72)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	1 212	641	1 854
Valeur brute comptable en fin de période	3 437	641	4 078
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(2 225)	-	(2 225)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	1 212	641	1 854
Acquisitions d'actifs incorporels	8	-	8
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-
Reclassement	92	-	92
Charges d'amortissement et de dépréciation	(492)	-	(492)
Effets de change	(10)	(37)	(47)
Actifs destinés à la vente (Note 4)	(697)	-	(697)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	114	604	718
Valeur brute comptable en fin de période	2 357	604	2 961
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(2 192)	-	(2 192)

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à la technologie d'électroporation acquise en 2011. Les acquisitions d'immobilisations en cours de 2020, 2021 et 2022 correspondent au développement en interne d'une technologie existante.

Les montants en Reclassement correspondent à des Immobilisations en-cours mises en service.

Note 7. Droits d'utilisation

Principes comptables

Identification d'un contrat de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés dans les états financiers consolidés, ce qui conduit à la comptabilisation de :

- Un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué durant la période de location du contrat « droit d'utilisation » ;
- Un passif relatif aux obligations de paiement des « dettes de loyer ».

Evaluation de l'actif lié au droit d'utilisation

A la date d'effet, l'actif lié au droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant de l'évaluation initiale du passif locatif, auquel sont ajoutés, si applicable, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, moins toutes les sommes incitatives à la location reçues ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts supplémentaires qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Une estimation des coûts que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent selon les termes du contrat.

Pour les comptabilisations ultérieures, l'actif lié au droit d'utilisation doit être amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Evaluation du passif de location

A la date d'effet, le passif locatif est comptabilisé pour un montant égal à la valeur actualisée du montant des loyers sur la durée du contrat.

Les montants impliqués dans l'évaluation du passif locatif sont les suivants :

- Les paiements fixes (y compris en substance ; ce qui signifie que même s'ils sont de forme variable, en substance ils sont inévitables) ;
- Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux évalué au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ; sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ;
- Les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le preneur de l'option de résiliation anticipée du contrat de location.

Le passif locatif est ensuite évalué selon un processus similaire à la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'actualisation :

- Le passif est augmenté des intérêts courus résultant de l'actualisation du passif locatif, au début de la période de location ;
- Déduction faite des paiements effectués.

Les intérêts débiteurs de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte dans l'évaluation initiale du passif locatif et encourus au cours de la période concernée, sont comptabilisés en tant que coûts.

En outre, l'obligation locative peut être réévaluée dans les situations suivantes :

- Changement de la durée du contrat de location, modification liée à l'évaluation de la nature raisonnablement certaine (ou non) de l'exercice d'une option,
- Réévaluation liée aux garanties de valeur résiduelle,
- Ajustement des taux et des indices en fonction duquel les loyers sont calculés lors des ajustements de loyer.

Concessions de loyer en lien avec le Covid-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a émis un amendement à IFRS 16 : "Concessions de loyer en lien avec le Covid-19". L'amendement, qui est applicable au 1er juin 2020, permet aux locataires de ne pas comptabiliser les concessions de loyer comme des modifications de contrats si celles-ci sont directement liées au Covid-19 et remplissent certaines conditions. Cette mesure de simplification a été appliquée par le Groupe à toutes ses concessions de loyer qui remplissent les conditions de IFRS 16.46B.

Le montant reconnu en profit ou en perte sur la période reportée pour refléter les changements des paiements de loyers qui résulte des concessions de loyer pour lesquelles le Groupe a appliqué la mesure de simplification pour IFRS 16.46A n'est pas matériel.

Principaux contrats applicables

Sur la base de son analyse, le Groupe a identifié des contrats de location, répondant aux critères de la norme, concernant des immeubles de bureaux, de laboratoires, des installations de production et des installations de stockage.

Aux fins de IFRS 16, la durée du contrat de location reflète l'attente raisonnable du Groupe quant à la période au cours de laquelle l'actif sous-jacent sera utilisé.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette locative est déterminé, pour chaque actif, en fonction du taux d'emprunt marginal à la date de signature de la dette.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif dans un environnement économique similaire.

Les charges locatives liées aux contrats de location à court terme et de faible valeur restent classées en tant que charges de location dans les charges d'exploitation et sont immatérielles.

Détails de la location financement

IFRS 16 « Contrats de location » s'applique aux périodes comptables annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019. L'application de cette norme a pour conséquence de comptabiliser un droit d'utilisation à l'actif et un passif locatif au bilan.

Le Groupe comptabilise au bilan les actifs liés au droit d'utilisation correspondants à ses contrats de location.

Conformément à IFRS 16, dans le cas d'un contrat de cession-bail pour le siège de Calyxt, la valeur de l'actif lié au droit d'utilisation a été ajusté pour tenir compte du montant des pertes différées nettes comptabilisées dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application, soit 1,8 million de dollars.

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

<u>Location immobilière</u>	<u>Equipement</u>	<u>Total</u>
---------------------------------	-------------------	--------------

	en milliers de dollars		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	62 424	11 421	73 845
Acquisitions d'actifs corporels	(139)	6 336	6 197
Charges d'amortissement et de dépréciation	(5 721)	(3 300)	(9 021)
Effets de change	(1 367)	(231)	(1 598)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	55 197	14 226	69 423
Valeur brute comptable en fin de période	69 782	19 696	89 478
Amortissements et dépréciations cumulés	(14 586)	(5 470)	(20 056)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	55 197	14 226	69 423
Acquisitions de droits d'utilisation	396	310	706
Cessions de droits d'utilisation	(2 988)	(459)	(3 447)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(4 766)	(3 280)	(8 046)
Effets de change	(915)	(183)	(1 099)
Actifs destinés à la vente	(13 257)	(6)	(13 263)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	33 666	10 609	44 275
Valeur brute comptable en fin de période	49 421	17 742	67 163
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 755)	(7 133)	(22 889)

Informations pour toutes les entités

En 2022, environ 15 millions de dollars d'actifs corporels sont basés en France tandis que 29 millions de dollars sont basés aux Etats Unis.

En 2021, environ 18 millions de dollars d'actifs corporels sont basés en France tandis que 51 millions de dollars sont basés aux Etats Unis.

En 2020, environ 22 millions de dollars d'actifs corporels étaient basés en France tandis que 52 millions de dollars étaient basés aux Etats Unis.

Note 8. Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Bâtiments et autres aménagements extérieurs 10-20 ans
- Aménagements locatifs 5-10 ans
- Mobilier de bureau 10 ans
- Matériel de laboratoire 3-10 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits et charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé.

Avant l'adoption de IFRS 16 au 1er janvier 2019, les paiements au titre de contrats de location simple étaient comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus faisaient partie intégrante du total net des charges locatives et étaient comptabilisés linéairement en réduction des charges sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe était preneur, il apparaissait que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété étaient transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants étaient inscrits lors de leur première comptabilisation en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci était inférieure. Ce montant était ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlaient figuraient dans les dettes financières courantes ou non-courantes. De tels montants ont été reclassés en dettes de location à la date d'adoption.

Détail des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
en milliers de dollars					
Valeur nette comptable au 1er janvier 2020	3 330	3 160	2 435	14 787	23 712
Acquisitions d'actifs corporels	5 248	2 034	854	41 946	50 082
Cessions d'actifs corporels	4	(122)	-	-	(118)
Reclassement	8 258	692	670	(9 696)	(76)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(817)	(1 464)	(861)	-	(3 141)
Effets de change	742	136	73	264	1 215
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	16 765	4 436	3 171	47 301	71 673
Valeur brute comptable en fin de période	22 518	17 381	5 843	47 301	93 043
Amortissements et dépréciations cumulés	(5 752)	(12 946)	(2 672)	(0)	(21 370)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	16 765	4 436	3 171	47 301	71 673
Acquisitions d'actifs corporels	2 956	5 352	1 339	6 035	15 682
Cessions d'actifs corporels	-	-	-	(2)	(2)
Reclassement	(1 694)	52 577	(612)	(50 208)	63
Charges d'amortissement et de dépréciation	(2 442)	(4 065)	(767)	-	(7 275)
Effets de change	(852)	(228)	(75)	(141)	(1 296)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	14 733	58 072	3 056	2 985	78 846
Valeur brute comptable en fin de période	22 426	75 511	5 043	2 985	105 965
Amortissements et dépréciations cumulés	(7 693)	(17 440)	(1 987)	(0)	(27 119)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	14 733	58 072	3 056	2 985	78 846
Acquisitions d'actifs corporels	56	311	364	2 113	2 844
Cessions d'actifs corporels	(3)	(193)	(453)	(1 057)	(1 706)
Reclassement	(1 359)	4 211	28	(2 973)	(93)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 944)	(8 516)	(711)	0	(11 171)
Effets de change	(646)	(220)	(7)	(116)	(989)
Actifs destinés à la vente (Note 4)	(1 517)	(2 593)	-	-	(4 110)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	9 321	51 072	2 277	952	63 621
Valeur brute comptable en fin de période	17 742	72 847	4 914	952	96 454
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 421)	(21 775)	(2 637)	-	(32 832)

Pour l'année 2022, nous avons poursuivi nos investissements en équipements de recherche et développement aux États-Unis et en France.

Les immobilisations en cours concernent principalement les coûts relatifs à la nouvelle plateforme de production de matières premières de Collectis à Paris (1,3 million de dollars). Les immobilisations mises en service en 2022 en équipement technique concernent l'usine BioFactory de Calyxt pour 1,7 million de dollars et les locaux de Paris pour 1,3 million de dollars. Les transferts de Calyxt sont catégorisés en actifs détenus en vue d'être cédés.

La requalification des Bâtiments en Equipements Techniques concerne nos locaux de New York.

Informations pour toutes les entités :

En 2022, environ 14 millions de dollars de nos immobilisations corporelles sont basés en France, tandis que 50 millions de dollars sont basés aux US

En 2021, environ 17 millions de dollars de nos immobilisations corporelles sont basés en France, tandis que 62 millions de dollars sont basés aux US

En 2020, environ 16 millions de dollars de nos immobilisations corporelles étaient basés en France, tandis que 56 millions de dollars étaient basés aux US

Note 9. Actifs et passifs financiers

9.1 Principes comptables

IFRS 9 comprend trois phases : classement et évaluation des actifs et passifs financiers, dépréciation des actifs financiers et comptabilité de couverture. Collectis n'a pas été affecté par la nouvelle classification requise par la norme pour déterminer le mode de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers.

Actifs financiers

Au regard de la norme IFRS 9, Collectis détient :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ; ou
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers non-courants sont évalués au coût amorti et correspondent aux dépôts et cautions liés à la location de nos locaux.

Les actifs financiers courants correspondent à des placements et sont évalués à la juste valeur par le résultat, soit la valeur nominale du placement ajustée à sa valeur journalière de marché et également aux liquidités soumises à restriction.

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est égale au montant de la facture (la valeur nominale), sauf si les clauses de paiement contractuelles nécessitent de prendre en compte un ajustement significatif lié à l'effet de l'actualisation (au taux d'intérêt effectif). Par la suite, ces créances sont évaluées au coût amorti. Une provision pour dépréciation des comptes clients et autres débiteurs est comptabilisée si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. L'introduction d'un nouveau modèle de perte de dépréciation des actifs financiers selon IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur la comptabilisation initiale des créances clients et autres créances de Collectis.

Les créances clients sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Les produits non perçus des subventions d'état liées aux travaux de recherche et développement sont comptabilisés dans les subventions à recevoir au cours de la période où les dépenses sujettes à subventions sont encourues et à condition qu'il n'y ait pas de doute sur le paiement de ces montants.

Passifs financiers

L'application de la norme IFRS 9 n'a aucun impact sur les procédures comptables de Collectis en matière de passifs financiers.

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes courantes, les dettes financières, un prêt « Paycheck Protection Program ou PPP », le Prêt Garanti par l'Etat « PGE » ainsi que les avances remboursables.

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de transaction, correspondant à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier.

Les avantages à court terme accordés aux salariés sont également inclus dans les passifs financiers. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

9.2 Détail des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers.

2021	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur
	Juste valeur par résultat	Coût amorti		
en milliers de dollars				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	6 524	6 524	6 524
Créances clients	-	20 361	20 361	20 361
Subventions à recevoir	-	9 268	9 268	9 268
Actifs financiers courants	-	499	499	499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	185 636	-	185 636	185 636
Total actifs financiers	185 636	36 652	222 288	222 288
Passifs financiers				
Emprunts et dettes financières non courants	-	71 526	71 526	71 526
Autres passifs non courants	-	20 030	20 030	20 030
Emprunts et dettes financières courants	-	8 329	8 329	8 329
Passifs courants financiers	-	2 354	2 354	2 354
Dettes d'exploitation	-	23 762	23 762	23 762
Autres passifs courants	-	13 731	13 731	13 731
Total passifs financiers	-	139 731	139 731	139 731

Catégorie comptable

Juste valeur

2022	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Valeur au bilan	
en milliers de dollars				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	8 791	8 791	8 791
Créances clients	-	772	772	772
Subventions à recevoir	-	14 496	14 496	14 496
Actifs financiers courants	-	7 907	7 907	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	-	89 789	89 789
Total actifs financiers	89 789	31 967	121 756	121 756
Passifs financiers				
Emprunts et dettes financières non courants	-	49 358	49 358	49 358
Autres passifs non courants	-	20 531	20 531	20 531
Emprunts et dettes financières courants	-	7 872	7 872	7 872
Passifs courants financiers	-	5 088	5 088	5 088
Dettes d'exploitation	-	21 456	21 456	21 456
Autres passifs courants	-	13 179	13 179	13 179
Total passifs financiers	-	117 484	117 484	117 484

Informations pour toutes les entités :

En 2022 environ 0,7 million de dollars de actifs financiers non courants sont basés à la France, tandis que 8,1 millions de dollars sont basés aux Etats Unis.

En 2021 environ 1 million de dollars de actifs financiers non courants sont basés à la France, tandis que 6 millions de dollars sont basés aux Etats Unis.

En 2020 environ 1 million de dollars de actifs financiers non courants étaient basés à la France, tandis que 6 millions de dollars étaient basés aux Etats Unis.

9.3. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (essentiellement des contrats conclus par Calyxt, notre contrat conclu avec Allogene Therapeutics, Inc. et avec Cytovia Therapeutics, Inc.).

Au 31 décembre 2021, 57% de nos actifs financiers courants et de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2022, 59% de nos actifs financiers courants et de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains.

Au 31 décembre 2021 et 2022 nous ne détenons pas d'instruments dérivés pour couvrir les risques de change.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2022, nos dettes financières sont composées des dettes de loyer pour 57,2 millions de dollars (excluant Calyxt), d'un prêt d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour 18,5 millions de dollars (intérêts inclus), d'un préfinancement du Crédit Impôt Recherche auprès de la BPI pour 5,8 millions de dollars et d'un prêt de 1,3 million de dollars pour financer l'aménagement de nos locaux à New York.

Nous avons subi des pertes et cumulé des flux de trésorerie sur opérations d'exploitation négatifs depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir. Au 31 décembre 2022, le solde de la trésorerie et équivalents trésorerie s'élève à 89,8 millions de dollars.

Le 28 décembre 2022, Collectis a annoncé avoir conclu un accord de facilité de crédit de 40 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement (" BEI "). La facilité de 40 millions d'euros est divisée en trois tranches : 20 millions d'euros pour la première tranche (" tranche A "), 15 millions d'euros pour la deuxième tranche (" tranche B ") et 5 millions d'euros pour la troisième tranche (" tranche C "). Le déboursement de chaque tranche, y compris le premier déboursement de la tranche A, est soumis à certaines conditions qui, à la date du présent communiqué de presse, restent à satisfaire. Les trois tranches seront disponibles dans les 36 mois suivant la signature du contrat de financement. Le crédit sera assorti d'un taux d'intérêt fixe dégressif (PIK) par tranche, avec 8% pour la tranche A, 7% pour la tranche B et 6% pour la tranche C, et avec une maturité de six ans pour chaque tranche. Ces intérêts PIK seront capitalisés annuellement, payables à l'échéance et ajoutés au montant principal non remboursé du crédit et porteront donc intérêt. Les obligations correspondantes de la tranche A devraient être émises au cours du premier trimestre 2023. Les obligations correspondantes de la tranche B devraient être émises entre le deuxième et le troisième trimestre 2023.

Au 31 décembre 2022, Collectis, hors Calyxt, disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 89,8 millions de dollars. Sur la base du plan d'exploitation actuel et des projections financières, nous pensons que notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, ainsi que les actifs financiers courants, les flux de trésorerie provenant des opérations (y compris les paiements que nous prévoyons de recevoir en vertu de nos accords de licence stratégiques), le financement gouvernemental des programmes de recherche, et notre emprunt de 35,0 millions d'euros dans le cadre des tranches A et B du contrat de financement de 40,0 millions d'euros (le " Contrat de financement ") que nous avons conclu avec la Banque européenne d'investissement, ou BEI, le 28 décembre 2022, seront suffisants pour financer les opérations de Collectis jusqu'au troisième trimestre 2024.

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos créances clients, nos subventions à recevoir et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

Note 10. Stocks

Principe comptable

Le stock est valorisé au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. Il comprend tous les coûts de production de semences et d'achat de céréales ainsi que les coûts de stockage, de transport et de transformation des céréales en produits finis. La contrepartie que Calyxt reçoit des producteurs lorsqu'ils achètent des semences est enregistrée comme une réduction des stocks. Calyxt évalue régulièrement l'obsolescence des stocks en utilisant les prix de vente projetés pour nos produits, les prix du marché pour les marchés agricoles sous-jacents, l'âge des produits et d'autres facteurs qui tiennent compte de notre historique d'exploitation limité.

Description des stocks

Au 31 décembre 2020, les stocks s'élevaient à 1,6 million de dollars, dont 1,4 million de dollars liés aux coûts des céréales et des semences de Calyxt et 0,2 million de dollars de matières premières et de consommables de laboratoire (produits chimiques ou pharmaceutiques).

Note 11. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

Se reporter à la Note 9.1 pour les principes comptables relatifs aux créances clients et autres créances.

11.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
	en milliers de dollars	
Créances clients	20 390	772
Provisions pour pertes de crédit attendues	(29)	-
Créances clients nettes	20 361	772

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les créances au 31 décembre 2022 sont principalement dues à l'amendement du contrat de licence d'un client avec Collectis pour 0,5 million de dollars.

Au 31 décembre 2021, les créances clients étaient principalement relatives au contrat de collaboration avec Cytovia Therapeutics, Inc. (« l'accord Cytovia ») et Collectis conclu le 12 Février 2021. La contrepartie pour Collectis comprenait une créance commerciale de 20 millions de dollars émise par Cytovia à Collectis.

Le 26 avril 2022, nous avons signé un deuxième amendement à l'accord avec Cytovia afin que le droit de Collectis de recevoir un paiement initial en trésorerie ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars soit échangé contre une note convertible d'un montant nominal de 20 millions de dollars et un bon de souscription, qui peut être exercé dans le cadre du regroupement de Cytovia avec une société d'acquisition. Cette note a été prolongée le 22 décembre 2022 avec une date d'échéance le 30 juin 2023.

La note convertible amendée porte un intérêt de 10% et se convertit (i) automatiquement dans le cadre de certaines transactions fondamentales par lesquelles Cytovia devient une société cotée en bourse, et (ii) à notre gré dans le cadre d'une vente de la société, de certaines transactions de financement et à l'échéance, dans chaque cas, en un nombre de titres de participation de Cytovia, qui varie en fonction de ce scénario. Dans certains scénarii, nous pouvons choisir un paiement en espèces avant sa date d'échéance le 30 juin 2023. Au 26 avril 2022, la note convertible Cytovia a été reclassée en Actif

financier circulant (note 12.1)

11.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	9 268	14 496
Total	9 268	14 496

Au 31 décembre 2022, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 6,7 millions de dollars au crédit d'impôt recherche 2022, et 7,2 millions de dollars liés à des exercices antérieurs. Le montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés par l'Etat américain. En décembre 2018, un contrôle fiscal sur le crédit impôt recherche français a été initié sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017. En janvier 2022, le tribunal a donné raison à la demande de Collectis de recevoir les montants dus au titre de 2017 et 2018. En février 2022, ces montants ont été reçus, pour 0,8 million de dollars. Au 15 mars 2022, les autorités fiscales ont fait appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel Administrative de Paris et demandé que cette décision soit retournée. Le 18 mai 2022, la Société a transmis ses observations en défense, le litige restant à statuer devant la Cour.

Au 31 décembre 2021, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 7,9 millions de dollars au crédit d'impôt recherche 2021, et 1,2 million de dollars liés à des exercices antérieurs. Le montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés par l'Etat américain.

11.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
TVA déductible	1 398	1 140
Charges constatées d'avance	8 171	6 233
Créances sociales et fiscales	46	1 166
Charges différées et autres actifs courants	50	538
Total autres actifs courants	9 665	9 078

Les avances et acomptes versés sont constitués principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours des exercices 2022 et 2021, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCART22, UCART20x22 et UCARTCS1 pour lesquels les livraisons sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 Décembre 2021, les charges différées et autres actifs courants sont immatériels. Au 31 décembre 2022, les charges différées et autres actifs courants de 0,5 million de dollars concernent principalement des dépenses sur nos produits candidats UCART123, UCART22, UCART20x22 et UCARTCS1 pour lesquels la reconnaissance est attendue dans les prochains mois.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, les créances fiscales et sociales comprennent principalement le remboursement accordé par les autorités sociales françaises de contributions patronales sur options de souscription pour 1,0 million de dollars.

Note 12. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2021	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
en milliers de dollars			
Actifs financiers courants	499	-	499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	185 636	-	185 636
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	186 135	-	186 135

A la date du 31 décembre 2022	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
en milliers de dollars			
Actifs financiers courants	7 907	-	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	-	89 789
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 697	-	97 697

12.1 Actifs financiers courants

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers courants comprennent une note convertible de Cytovia, évaluée à sa juste valeur pour 7,9 millions de dollars. Il n'y a pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme dans les actifs financiers courants, le seul compte de trésorerie bloqué à court-terme étant constitué de dépôts pour garantir une cession-bail de mobilier et d'équipement de Calyxt pour 0,2 million de dollars, inclut dans les actifs détenus en vue d'être cédés.

Au 31 décembre 2021, les comptes de trésorerie bloqués sont constitués de dépôts pour garantir une cession-bail de mobilier et d'équipement de Calyxt pour 0,5 million de dollars et intégrés aux actifs financiers courants.

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, nous avons constaté une perte financière de 12,1 millions de dollars concernant l'évaluation à la juste valeur de la note convertible.

La baisse de la juste valeur est le résultat de la diminution des conditions de marché pour les événements de conversion possibles (c'est-à-dire introduction en bourse, cotation directe, transaction SPAC, placement privé ou vente de la société) et de la probabilité connexe des scénarii de sortie supposés. Lors de la création de l'obligation convertible, les scénarii impliquant une conversion en actions privilégiées ou en actions ordinaires à la suite d'une transaction ont été plus fortement pondérés au 31 décembre 2022. A cette date, le scénario de sortie impliquant la conversion à l'échéance par la réception de trésorerie était considéré comme le plus pondéré et, par conséquent, influence dans une plus large mesure.

Le 12 février 2021, nous avons conclu un accord de collaboration de recherche et de licence non exclusive avec Cytovia Therapeutics, Inc. ou Cytovia pour développer des cellules souches pluripotentes induites (iPSC) dérivées de cellules Natural Killer (NK) et des cellules CAR-NK éditées avec notre TALEN (" Accord Cytovia ").

Conformément à l'Accord Cytovia, tel qu'élargi en novembre 2021 pour inclure une nouvelle cible CAR et le développement en Chine par l'entité de coentreprise de Cytovia, CytoLynkx Therapeutics, Collectis est éligible pour recevoir un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars, si certaines conditions (les " Conditions Cytovia ") sont remplies avant le 31 décembre 2021, ainsi qu'un paiement additionnel global pouvant atteindre 805 millions de dollars d'étapes de développement, de réglementation et de vente de la part de Cytovia. Collectis est également éligible pour recevoir des redevances à un chiffre sur les ventes nettes des produits commercialisés par Cytovia dans le cadre du partenariat. Collectis a également reçu une option pour participer à certains tours de financement futurs de Cytovia.

L'Accord Cytovia prévoyait initialement un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars (la " Contrepartie initiale de la collaboration "), si certaines conditions étaient remplies avant le 31 décembre 2021. Lors de la signature de l'accord Cytovia, la société a enregistré une créance à recevoir et des revenus de licence connexes de 20 millions de dollars. Les conditions de Cytovia n'ayant pas été remplies au 31 décembre 2021, la note convertible a été convertie en créances au 31 décembre 2021. En avril 2022, dans le cadre de la conclusion par Cytovia d'un accord définitif de regroupement d'entreprises avec une Special Purpose Acquisition Company (" SPAC ") cotée en bourse, nous avons conclu un amendement à l'Accord Cytovia, en vertu duquel nous avons reçu un billet convertible de 20 millions de dollars en paiement de la Contrepartie initiale de la collaboration. Les termes de la note prévoyaient (i) la conversion en actions ordinaires de la société combinée à l'achèvement du regroupement d'entreprises ou, (ii) dans certaines circonstances, notre capacité à choisir d'être payé en espèces au plus tard le 31 décembre 2022. Dans le cadre de cet amendement, Collectis a également reçu un bon de souscription d'actions supplémentaires de la société combinée représentant jusqu'à 35% des actions émises lors de la conversion de l'emprunt obligataire à un prix d'exercice prédéterminé, le nombre d'actions pouvant être émises lors de l'exercice et l'exercice étant soumis à certains ajustements (le " Bon de souscription SPAC ").

Comme le regroupement d'entreprises SPAC a été abandonné et que les conditions de la note n'ont pas été remplies, Cytovia et nous avons conclu une note modifiée et reformulée qui est entrée en vigueur le 22 décembre 2022. Bien que le bon de souscription SPAC reste en circulation, il ne s'applique que dans le cadre du regroupement d'entreprises de Cytovia avec une SPAC.

La note modifiée et reformulée prévoit une conversion automatique en actions ordinaires de Cytovia dans le cas de certaines transactions fondamentales en vertu desquelles Cytovia devient une société d'information publique et une conversion au choix de Collectis dans le cadre de certaines transactions de financement, lors d'une vente de la société et à l'échéance finale. Dans chaque cas, cette conversion est soumise à un plafond de propriété de 9,9 %, le solde pouvant être émis sous la forme de bons de souscription préfinancés. Entre autres changements, la note modifiée et reformulée augmente le taux d'intérêt applicable à la note à 10 % par an, sous réserve d'une majoration de 10 % en cas de survenance et de maintien d'un cas de défaut, prévoit le remboursement de 50 % de l'encours le 30 avril 2023 et reporte la date d'échéance finale pour le remboursement de l'encours restant au 30 juin 2023.

Estimation de la juste valeur de la note convertible

La note convertible est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires ou privilégiées de Cytovia ou payable en espèces, dont les résultats varient selon plusieurs scénarii. Dans certains scénarii (par exemple, dans le cadre de certaines transactions financières), nous pouvons choisir que l'obligation soit payée en espèces avant sa date d'échéance le 31 décembre 2022. Il existait six scénarii différents dans lesquels l'obligation peut être convertie et la probabilité de ceux-ci est prise en compte dans l'évaluation.

Le 22 décembre 2022, Collectis et Cytovia ont signé un amendement à l'accord sur la note convertible qui a prolongé l'échéance au 30 juin 2023, a établi une date d'échéance pour une opération d'introduction en bourse admissible au 30 avril 2023 et a augmenté le taux d'intérêt courus sur la note de 2% à 10%. Aucune autre condition de l'accord n'a été modifiée à la suite de cet amendement.

L'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022 a été déterminée sur la base de deux scénarii de conversion probables, à savoir (1) conversion à l'échéance avec une probabilité de 90% et (2) conversion lors d'une introduction en bourse qualifiée avec une probabilité de 10%.

Dans le cadre de l'option de conversion à l'échéance, l'estimation de la valeur de Cytovia et l'évaluation de la liquidité tiennent compte de la solvabilité de Cytovia. Compte tenu de la maturité des activités de Cytovia et de ses ressources financières au 31 décembre 2022, une probabilité de défaut de 95% dans un délai d'un an ainsi qu'un taux de recouvrement de 0% ont été supposés dans l'estimation de l'actualisation des flux de trésorerie attendus de l'obligation convertible.

Dans le cadre de l'option de conversion à l'échéance, l'estimation de la valeur de Cytovia et l'évaluation de la liquidité tiennent compte de la solvabilité de Cytovia. Compte tenu de la maturité des activités de Cytovia et de ses ressources financières au 31 décembre 2022, une probabilité de défaut de 95% dans un délai d'un an ainsi qu'un taux de recouvrement de 0% ont été supposés dans l'estimation de l'actualisation des flux de trésorerie attendus de l'obligation convertible.

L'évaluation dans le cadre du scénario d'introduction en bourse dépend du produit brut de l'introduction en bourse. Le produit brut est calculé comme la différence entre la valeur des actions totales de Cytovia à la date de l'introduction en bourse et la date d'évaluation. La valeur des actions totales de Cytovia s'élevait à 110,9 millions de dollars. L'impact sur l'évaluation du prix de l'action de Cytovia est limité au résultat de la conversion de la note en fonction du produit supposé de l'introduction en bourse comme suit :

- 75 % en actions et 25 % en espèces si le produit ne dépasse pas 50 millions de dollars
- 50 % en actions et 50 % en espèces si le produit dépasse 50 millions de dollars.

Les principales caractéristiques au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Date	31 Décembre 2022
------	------------------

Scenario	Conversion à l'échéance du 30 juin 2023 (90%) Conversion lors d'une introduction en bourse qualifiée avant le 30 avril 2023 (10%)
Taux de risque	Reuters USD 3 months curves
Volatilité de marché	73.6% (actions ordinaires)
Probabilité de défaut (1 an)	95%
Taux de recouvrement	0%
Valeur d'entreprise estimée (M\$)	110,9

Ci-dessous les analyses de sensibilité sur les paramètres les plus impactant, à savoir la probabilité de réaliser une introduction en bourse et la probabilité de défaut :

Valorisation de la note convertible selon la probabilité de défaut de Cytovia :

	Valeur obligation convertible (\$)
Probabilité de défaut 100%	1 857 325
Probabilité de défaut 95%	7 907 331
Probabilité de défaut 90%	9 726 000

Valorisation de la note convertible selon la probabilité d'une introduction en bourse :

	Valeur obligation convertible (\$)
Probabilité introduction en bourse 5%	7 175 623
Probabilité introduction en bourse 10%	7 907 331
Probabilité introduction en bourse 15%	8 639 039

Ni la volatilité, le taux de recouvrement ou la valeur de l'action n'ont d'impact matériel sur la juste valeur estimée de cet instrument.

12.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principe comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque exercice.

Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
	en milliers de dollars	
Disponibilités	137 725	65 012
Valeurs mobilières de placement	13 933	13 578
Dépôts à terme	33 978	11 200
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	185 636	89 789

Les SICAV de trésorerie produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts à terme sont basés sur des échéances à moins de trois mois et sont immédiatement disponibles selon des termes fixés.

Note 13. Passifs financiers

13.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
	en milliers de dollars	
Dettes de loyers	71 526	49 358
Prêt Garanti par l'Etat "PGE"	18 770	13 569
Autres dettes financières non courantes	1 259	6 962
Emprunts et dettes financières non courantes	91 555	69 889
Dettes de loyers	8 329	7 872
Prêt Garanti par l'Etat "PGE"	2 246	4 972
Instruments dérivés	108	116
Emprunts et dettes financières courantes	10 683	12 960
Fournisseurs et comptes rattachés	23 762	21 456
Autres passifs courants	13 731	13 179
Total passifs financiers	139 731	117 484

Au 31 Décembre 2022, les autres passifs financiers non courants correspondent à un prêt pour financer l'aménagement de nos locaux à New York pour 1,1 million de dollars et le préfinancement du Crédit Impôt Recherche auprès de la BPI, conclu en juin 2022 pour un montant de 5,5 millions d'euros reçus, soit 5,8 millions de dollars catégorisés en Autres dettes financières non-courantes.

Le Prêt Garanti par l'Etat ("PGE") correspond à l'obtention par Collectis d'un prêt de 18,5 millions d'euros d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un PGE. A l'initiative du gouvernement français pour soutenir les entreprises pendant la crise du COVID-19, le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt sera remboursé sur une période maximale de 4 ans à compter de la date de prorogation demandé par la société. Le gouvernement français garantit 90% du capital emprunté. Au 31 décembre 2022, le passif courant lié au Prêt Garanti par l'Etat s'élève à 5,0 millions de dollars et le passif non courant s'élève à 13,6 millions de dollars.

13.2 Echancier des passifs financiers

A la date du 31 décembre 2022	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	en milliers de dollars			
Dettes de loyer	57 230	7 872	26 412	22 946
Autres emprunts et dettes financières	25 619	5 088	19 947	584
Emprunts et dettes financières	82 849	12 960	46 539	23 530
Fournisseurs et comptes rattachés	21 456	21 456	-	-
Autres passifs courants	13 179	13 179	-	-
Total passifs financiers	117 484	47 595	46 359	23 530

14. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
	en milliers de dollars	
TVA à payer	71	3 058
Provisions liées aux charges de personnel	12 483	9 421
Autres	1 177	700
Total autres passifs courants	13 731	13 179

Les provisions liées aux charges de personnel concernent les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions.

La baisse de 0,5 million de dollars des autres passifs courants entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 reflète la diminution des dettes de fournisseurs d'immobilisations due à une baisse significative sur la période d'acquisitions d'immobilisations.

Note 15. Revenus et produits différés

Détail des Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc-21	31-déc.-22
	en milliers de dollars	
Revenus différés et passifs sur contrats	301	59
Total produits constatés d'avance	301	59

Note 16. Capital

16.1 Evolution du capital social

Principe comptable

En général, chaque actionnaire a droit à une voix par action à toute assemblée des actionnaires. Toutefois, nos statuts prévoient que toutes les actions détenues sous forme nominative depuis plus de deux ans bénéficieront d'un droit de vote double. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
		en milliers de dollars		en dollars
Au 1er janvier 2020	2 767	851 700	42 465 669	0,05

Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	18	6 101	314 517	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	14 365	-	-
Autres mouvements	-	(32)	-	-
Au 31 décembre 2020	2 785	872 134	42 780 186	0,05
Augmentation de capital (ATM)	143	46 811	2 415 630	-
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	17	5 597	288 494	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	12 497	-	-
Coûts de transaction	-	(2 316)	-	-
Autres mouvements	-	(27)	-	-
Au 31 décembre 2021	2 945	934 696	45 484 310	0,05
Augmentation de capital (ATM)	-	-	-	-
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	10	-	191 658	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	8 071	-	-
Coûts de transaction	-	(570)	-	-
Autres mouvements	-	(359 076)	-	-
Au 31 décembre 2022	2 955	583 122	45 675 968	0,05

Evolution du capital en 2022

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 191 658 actions gratuites ont été converties en actions ordinaires.
- Au cours de l'Assemblée Générale des actionnaires, le 28 juin 2022, le Conseil d'Administration, conformément à la Loi Française, a approuvé la réallocation de 359,1 millions de dollars de Déficit reportables en Prime d'émission. Cette transaction n'a d'impact ni sur le Capital, ni sur le Résultat Global, ni sur les actifs (incluant la Trésorerie) ni sur les passifs.
- Les coûts de transaction correspondent aux coûts relatifs au programme de financement At-The-Market (« ATM ») de Collectis sur le NASDAQ et ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission, en anticipation des émissions d'actions prévues en 2023.

Evolution du capital en 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 2 415 630 actions ont été émises suite au programme de financement At-The-Market (« ATM ») de Collectis et 256 494 actions ont été émises résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions, 2,3 millions de dollars de coûts d'émission relatifs au programme de financement ATM de Collectis a été comptabilisé en déduction de la prime d'émission, conjointement à l'émission d'actions qui a eu lieu en avril 2021 et 32 000 actions gratuites ont été converties en 32 000 actions ordinaires.

Evolution du capital en 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 20 464 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 19 702 bons de souscription de parts de créateurs (BSPCE) pour un produit total de 163 134 dollars, 291 053 dollars d'actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 291 053 options d'achat d'actions pour un produit total de 5 197 970 dollars et 3 000 d'actions gratuites ont été converties en 3 000 actions ordinaires.

BSA 2011 :

Le 28 octobre 2011, utilisant une délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale tenue le même jour, nous avons émis 12 195 113 BSA (Bons de Souscription d'Actions) aux actionnaires de l'époque avec un ratio d'un BSA pour une action. La date limite d'exercice de ces BSA était fixée au 28 octobre 2014. A l'issue de cette opération nous avons émis 1 470 836 actions nouvelles correspondant à des fonds de 16,4 millions de dollars.

Droits de vote

Si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans, ces actions sont alors assorties d'un droit de vote double.

- Au 31 décembre 2022, nous avons 45 675 968 actions ordinaires en circulation, dont 6 067 096 étaient assorties d'un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2021, nous avons 45 484 310 actions ordinaires en circulation, dont 5 601 472 étaient assorties d'un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2020, nous avons 42 780 186 actions ordinaires en circulation, dont 6 067 389 étaient assorties d'un droit de vote double.

En dehors de cela, aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

16.2 Paiements fondés sur des actions

Les souscriptions d'actions consistent en bon de souscription d'action (BSA) attribués aux membres de notre conseil d'administration et à nos consultants. Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Date	Type	Nombre d'actions / d'options au 01/01/2022	Nombre d'actions / d'options attribuées	Nombre d'actions / d'options acquises	Nombre d'actions / d'options perdues	Nombre d'actions / d'options en cours au 31/12/2022	Maximum d'actions / d'options	Nombre d'actions / d'options exerçables au 31/12/2022	Prix d'exercice par action
03/24/2015	Options de souscription	1 410 332	-	-	58 428	1 351 904	1 351 904	1 351 904	38,45
03/27/2015	BSA	130 000	-	-	-	130 000	130 000	130 000	38,45
05/18/2015	BSA	50 000	-	-	-	50 000	50 000	50 000	29,58
09/08/2015	BSA	224 200	-	-	-	224 200	224 200	224 200	28,01
09/08/2015	Options de souscription	1 411 800	-	-	94 500	1 317 300	1 317 300	1 317 300	27,55
03/14/2016	BSA	147 025	-	-	-	147 025	147 025	147 025	27,37
03/14/2016	Options de souscription	1 446 602	-	-	181 735	1 264 867	1 264 867	1 264 867	22,44
10/28/2016	BSA	145 000	-	-	-	145 000	145 000	145 000	18,68
10/28/2016	Options de souscription	1 608 134	-	-	163 432	1 444 702	1 444 702	1 444 702	17,90
10/11/2017	BSA	200 000	-	-	-	200 000	200 000	200 000	24,34
10/11/2017	Options de souscription	772 000	-	-	107 000	665 000	665 000	665 000	22,57
10/08/2018	Options de souscription	5 000	-	-	-	5 000	5 000	5 000	24,80
04/24/2019	Options de souscription	1 074 916	-	-	148 625	926 291	926 291	864 044	18,25
11/06/2019	Options de souscription	30 000	-	-	-	30 000	30 000	22 500	11,06
03/04/2020	Actions gratuites	6 500	-	6 500	-	-	-	-	14,54
04/14/2020	Actions gratuites	20 000	-	20 000	-	-	-	-	9,14
04/14/2020	Options de souscription	160 000	-	-	160 000	-	-	-	8,27
06/19/2020	Actions gratuites	10 000	-	-	10 000	-	-	-	14,76
06/19/2020	Options de souscription	17 000	-	-	17 000	-	-	-	15,84
07/20/2020	Actions gratuites	10 000	-	10 000	-	-	-	-	15,76
07/20/2020	Options de souscription	17 000	-	-	-	17 000	17 000	9 562	15,12
08/05/2020	Actions gratuites	34 000	-	32 000	2 000	-	-	-	14,00
08/05/2020	Options de souscription	187 750	-	-	53 750	134 000	134 000	77 561	14,62

09/11/2020	Actions gratuites	15 000	-	15 000	-	-	-	14,58
09/11/2020	Options de souscription	45 000	-		45 000	45 000	25 312	14,36
10/14/2020	Actions gratuites	335 330	-	94 758	52 154	188 418	188 418	-
11/05/2020	Options de souscription	28 000	-		7 500	20 500	20 500	10 250
11/05/2020	Actions gratuites	16 600	-	11 600	5 000	-	-	-
12/16/2020	Actions gratuites	7 300	-	1 800	5 500	-	-	-
03/04/2021	Options de souscription	840 645	-		138 797	701 848	701 848	309 799
03/05/2021	Actions gratuites	16 500	-			16 500	16 500	-
03/05/2021	Actions gratuites	281 521	-		50 954	230 567	230 567	-
04/13/2021	Options de souscription	27 465	-			27 465	27 465	11 729
05/12/2021	Actions gratuites	2 000	-			2 000	2 000	-
05/12/2021	Options de souscription	3 500	-			3 500	3 500	1 312
05/28/2021	Actions gratuites	148 225	-		6 900	141 325	141 325	-
05/28/2021	Options de souscription	35 000	-		10 000	25 000	25 000	9 375
09/30/2021	Actions gratuites	12 425	-		6 900	5 525	5 525	-
09/30/2021	Options de souscription	24 850	-		10 050	14 800	14 800	6 927
10/13/2021	Actions gratuites	4 500	-			4 500	4 500	-
10/13/2021	Options de souscription	9 000	-			9 000	9 000	2 250
11/25/2021	Actions gratuites	2 100	-			2 100	2 100	-
11/25/2021	Options de souscription	4 500	-			4 500	4 500	1 125
11/30/2021	Actions gratuites	700	-		700	-	-	-
11/30/2021	Options de souscription	1 300	-		1 300	-	-	-
01/06/2022	Actions gratuites	-	700		700	-	-	-
01/06/2022	Options de souscription	-	1 300		1 300	-	-	-
03/03/2022	Actions gratuites	-	274 551		31 292	243 259	243 259	-
03/03/2022	Options de souscription	-	709 204		42 662	666 542	666 542	-
03/29/2022	Actions gratuites	-	1 900			1 900	1 900	-
03/29/2022	Options de souscription	-	3 400			3 400	3 400	-
05/24/2022	Actions gratuites	-	44 659		4 600	40 059	40 059	-
05/24/2022	Options de souscription	-	42 580		5 000	37 580	37 580	-

11/08/2022	Actions gratuites	-	30 000		30 000	30 000	2,37		
11/08/2022	Options de souscription	-	70 000		70 000	70 000	2,34		
12/19/2022	Actions gratuites	-	2 960		2 960	2 960	1,91		
12/19/2022	Options de souscription	-	2 065		2 065	2 065	2,09		
	Total		10 978 720	1 183 319	191 658	1 377 779	10 592 602	10 592 602	8 296 744

- En 2022, notre filiale Calyxt a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites (« Restricted Stock Units ») Calyxt représentant un intérêt de 6,6% au 31 décembre 2022 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs, cadres dirigeants et consultants. La charge de rémunération pour 2022 s'est élevée à 4,1 millions de dollars (voir la Note 17).
- En 2021, notre filiale Calyxt a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites (« Restricted Stock Units ») Calyxt représentant un intérêt de 4,6% au 31 décembre 2021 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs, cadres dirigeants et consultants. La charge de rémunération pour 2021 s'est élevée à 1,6 million de dollars (voir la Note 17).
- En 2020, notre filiale Calyxt a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites (« Restricted Stock Units ») Calyxt représentant un intérêt de 2,7% au 31 décembre 2020 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs, cadres dirigeants et consultants. La charge de rémunération pour 2020 s'est élevée à 6,7 millions de dollars (voir la Note 17).

16.3 Intérêts minoritaires

Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 d'actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A.

Le 22 mai 2018, Calyxt Inc a finalisé une offre subséquente de ses titres. Calyxt Inc a vendu un total de 4 057 500 actions ordinaires au prix de 15,00 \$ l'action, y compris 457 500 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de l'option d'achat d'actions additionnelles. L'opération a généré un produit net de l'offre ultérieure et de l'exercice de l'option de surallocation d'environ 57,0 millions de dollars, déduction faite des remises et commissions de 3,2 millions de dollars et des frais d'émission totalisant environ 0,7 million de dollars. Dans le cadre de cet offre, Collectis SA a acheté 550 000 actions ordinaires pour une valeur de 8,3 millions de dollars, dont le produit est inclus dans le produit net d'environ 57,0 millions de dollars.

Le 20 Octobre 2020, Calyxt a conclu des accords définitifs avec des investisseurs institutionnels pour l'achat et la vente de 3 750 000 actions ordinaires de Calyxt au prix de 4,00 dollars par action, dans le cadre d'une offre directe, enregistrée auprès de la Securities Exchange Commission aux Etats-Unis (la « SEC »). Le financement a résulté en un produit brut de 15,0 millions de dollars avant paiement de tous les frais et dépenses associés. Collectis a acheté 1 250 000 actions dans le cadre de l'offre pour une valeur de 5,0 millions, dont les produits sont inclus dans le produit net d'environ 14,0 millions.

Le 21 septembre 2021, Calyxt a conclu un programme ATM. Aux termes de ce programme ATM, Calyxt peut, de temps à autre, émettre des actions ordinaires d'une valeur d'offre globale pouvant atteindre 50,0 millions de dollars. À sa discrétion, Calyxt détermine le moment et le nombre d'actions à émettre dans le cadre du programme ATM.

Au 31 décembre 2021, Calyxt avait émis environ 1,4 million d'actions ordinaires dans le cadre du programme pour un produit de 3,9 millions de dollars, net des commissions et des paiements pour les autres frais d'émission d'actions. Un produit supplémentaire de 0,2 million de dollars a été reçu au début de 2022 lors du règlement de ces transactions.

Le 23 février 2022, Calyxt a annoncé le placement auprès d'un investisseur institutionnel dans le cadre d'une offre souscrite de 3 880 000 actions ordinaires de Calyxt, des bons de souscription préfinancés pour acheter jusqu'à 3 880 000 actions de ses actions ordinaires, et des bons de souscription ordinaires permettant d'acheter jusqu'à 7 760 000 actions de ses actions ordinaires (l'« Offre »). Les actions ordinaires et les bons de souscription préfinancés ont été vendus en combinaison avec les bons de souscription ordinaires correspondants, un bon de souscription ordinaire permettant d'acheter une action ordinaire pour chaque action ordinaire ou chaque bon de souscription préfinancé

vendu. Les bons de souscription préfinancés pouvaient être exercés à un prix d'exercice de 0,0001 \$ par action ordinaire de Calyxt et les bons de souscription ordinaires peuvent être exercés à un prix d'exercice de 1,41 \$ par action ordinaire de Calyxt. Les bons de souscription préfinancés étaient immédiatement exerçables, tandis que les bons de souscription ordinaires sont devenus exerçables le 23 août 2022 et expirent le 23 août 2027. Les bons de souscription ordinaires avaient un prix d'exercice de 1,41 \$ par action ordinaire de Calyxt. Les bons de souscription préfinancés avaient un prix d'exercice de 1,4099 \$. Le 5 mai 2022, tous les bons de souscription préfinancés de Calyxt en circulation ont été exercés par leur bénéficiaire.

Le 3 octobre 2022, Calyxt a conclu un amendement à la Convention de vente sur le marché libre avec Jefferies pour l'« ATM » de Calyxt qui lui permet, sous réserve des règles de « baby shelf » applicables décrites ci-dessous, d'offrir et de vendre jusqu'à 15 661 000 actions de ses actions ordinaires. Calyxt détermine à sa discrétion le calendrier et le nombre d'actions à émettre dans le cadre de l'« ATM ». Au cours de la période allant du 30 septembre 2022 au 3 octobre 2022, Calyxt n'a pas émis d'actions dans le cadre de l'« ATM ». Du 3 octobre 2022 au 3 novembre 2022, Calyxt a émis 2,0 millions d'actions dans le cadre de son Contrat de vente sur le marché.

Au 31 Décembre 2022 les intérêts minoritaires représentent 50,9% des actions de Calyxt. »

Le tableau suivant décrit les informations relatives à chacune de nos filiales comportant des intérêts minoritaires :

	CALYXT	
	2021 *	2022
	en milliers de dollars	
Résultats des activités destinées à être cédées	(28 358)	(15 345)
Résultats des activités destinées à être cédées, part des minoritaires	(10 910)	(7 894)
Autres éléments du résultat global des activités destinées à être cédées	6 220	5 831
Résultat global des activités destinées à être cédées, part des minoritaires	(12 216)	(8 250)
Actifs courants	15 180	-
Actifs non courants	19 656	-
Actifs destinés à être cédés	-	21 768
Passifs courants	4 933	-
Passifs non courants	14 495	-
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	-	14 864
Actifs nets	15 408	6 903
Actifs nets, part des minoritaires	5 886	3 517

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).

Note 17. Paiements fondés sur des actions

17.1 Détail des attributions d'options de souscriptions d'actions de Collectis

Les titulaires d'options de souscriptions et de bons de souscriptions d'actions peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

La juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions accordés est évaluée selon le modèle Black-Scholes. La détermination de la juste valeur à la date d'attribution des options selon un modèle d'évaluation des options est impactée par la juste valeur de nos actions ordinaires ainsi que par des hypothèses concernant un certain nombre d'autres variables complexes et subjectives. Ces

variables comprennent la juste valeur de nos actions ordinaires, la durée de vie moyenne des options calculée avec la méthode simplifiée, la volatilité attendue du cours de l'action basée sur les cours historiques de l'action Collectis couvrant la durée de vie moyenne des options, les taux d'intérêts sans risque basés sur le rendement des obligations gouvernementales françaises de maturité équivalente à celle de la durée de vie moyenne des options. Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options peut être de 100% ou plus de la juste valeur de l'action cotée sur les marchés Euronext Growth à Paris et Nasdaq aux Etats-Unis d'Amérique à la date d'attribution. A compter de la date d'attribution, les options sont généralement acquises progressivement sur une période de 4 ans et expirent au bout de 10 ans.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2021	2022
Juste valeur moyenne pondérée des options	5,76€	1,31€
Hypothèses :		
Taux d'actualisation	0,00%	0,00% - 2,49%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Prix d'exercice	8,54€ - 19,44€	2,09€ - 7,22€
Juste valeur à la date d'attribution	7,42€ - 16,54€	1,91€ - 6,74€
Volatilité attendue	58,4% - 60,1%	58,7% - 62,5%
Durée de vie moyenne des bons	6,15	6,03 – 6,15
Condition d'acquisition	Présence	Présence
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des attributions d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2020	8 002 398	25,28 €	9 486 657	23,97 €	5,9y
Attribuées	-	-	1 031 235	18,76 €	
Exercées	-	-	(253 494)	18,49 €	
Annulées	-	-	(1 104 604)	24,27 €	
Au 31 décembre 2021	7 566 679	24,78 €	9 159 794	23,50 €	5,3y
Attribuées	-	-	828 549	4,18 €	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(1 201 079)	18,85 €	
Au 31 décembre 2022	7 400 519	24,58 €	8 787 264	22,31 €	4,6y

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 2,6 millions de dollars au 31 décembre 2022, 5,1 millions de dollars au 31 décembre 2021 et de 8,9 millions de dollars au 31 décembre 2020.

Bons de souscription d'actions

La juste valeur des bons de souscription d'actions attribués et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivants :

	2016	2017
Juste valeur moyenne pondérée des bons	9,33 €	13,20€
Hypothèses :		
Taux d'actualisation	0,00% - 0,04%	0,12%
Nombre d'actions exerçables par bon	1	1
Prix d'exercice	18,68€ - 27,37€	24,34€
Juste valeur à la date d'attribution	16,42€ - 22,48€	24,95€
Volatilité attendue	62,8% - 63,1%	64,7%
Durée de vie moyenne des bons	6 ans	6 ans
Condition d'acquisition	Présence	Présence
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des attributions de bons de souscription d'actions :

	Nombre de bons exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2020	899 225	27,15 €	899 225	27,15 €	5,3
Attribués	-	-	-	-	
Exercés	-	-	(3 000)	18,68 €	
Annulés	-	-	-	-	
Au 31 décembre 2021	896 225	27,18 €	896 225	27,18 €	4,3
Attribués	-	-	-	-	
Exercés	-	-	-	-	
Annulés	-	-	-	-	
Au 31 décembre 2022	896 225	27,18 €	896 225	27,18 €	3,3

Il n'y a pas eu de charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée au 31 décembre 2022, ni au 31 décembre 2021 comparé à 0,3 million de dollars au 31 décembre 2020.

Actions gratuites

Les actions gratuites attribuées avant l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour les salariés français d'une période d'acquisition de quatre ans pour les ressortissants étrangers. Les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 et jusqu'en 2021 sont soumises à une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de deux ans pour les ressortissants étrangers.

L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en octobre 2020 est soumise à des conditions de performance avec une durée d'acquisition minimale de 3 ans.

Les actions gratuites attribuées en 2021 et au-delà sont soumises à une période d'acquisition de 3 ans pour l'ensemble des salariés, étant précisé que les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont soumises à des conditions de performance hors marché avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Suivi des attributions d'actions gratuites :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	629 650	19,59 €
Attribuées	510 316	8,31 €
Acquises	(32 000)	14,39 €
Annulées	(185 265)	16,49 €
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	922 701	14,15 €
Attribuées	354 770	2,79 €
Acquises	(191 658)	17,96 €
Annulées	(176 700)	13,99 €
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	909 113	11,18 €

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

Le 3 mars 2022, le Conseil d'Administration a attribué 274 551 actions gratuites. Pour les membres du comité exécutif, l'acquisition est sous conditions de performance hors marché et avec une période de 3 ans. Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de 3 ans, sans conditions de performances.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 3,5 millions de dollars au 31 décembre 2022, 6,4 millions de dollars au 31 décembre 2021 et 0,9 million de dollars au 31 décembre 2020.

17.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

Les charges présentées dans cette partie sont classées dans les activités abandonnées et non dans les charges liées aux rémunérations du groupe.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2021	2022
Juste valeur moyenne pondérée des options	\$3,93	\$0,86
Hypothèses :		
Taux d'actualisation	0,6% - 1,1%	1,9% - 3,5%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Volatilité attendue	80,1% - 82,0%	89,7% - 92,8%
Durée de vie moyenne des bons	5,5 – 6,5	5,50 – 6,89
Condition d'acquisition	Présence	Présence
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

La juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions est évaluée par Calyxt selon le modèle Black-Scholes. La détermination de la juste valeur à la date d'attribution des options selon un modèle d'évaluation des options est impactée par la juste valeur des actions ordinaires ainsi que par des hypothèses concernant un certain nombre d'autres variables complexes et subjectives. La volatilité attendue est basée sur la méthode des comparables.

La durée de vie moyenne représente la période à laquelle l'exercice des options de souscription d'actions est attendu. La durée de vie attendue est déterminée en se basant sur la méthode simplifiée.

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement des bons du Trésor américain de maturité équivalente à celle de la durée de vie moyenne des options.

Calyxt n'a jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifie pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

Le prix d'exercice des options peut être de 100% ou plus de la juste valeur de l'action cotée sur le marché Nasdaq aux Etats-Unis à la date d'attribution. A compter de la date d'attribution, les options sont généralement acquises progressivement sur une période de 6 ans et expirent au bout de 10 ans. Certaines attributions réalisées avant l'introduction en bourse de Calyxt renfermaient des dispositions d'acquisition accélérées si certains événements se produisaient tels que définis dans la convention.

Suivi des attributions d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante
Au 31 décembre 2020	2 347 665	\$10,15	4 621 173	\$10,30	6,2
Attribuées	-	-	774 959	\$5,20	
Exercées	-	-	(61 372)	\$3,70	
Annulées	-	-	(676 355)	\$10,75	
Au 31 décembre 2021	2 789 110	\$10,23	4 658 405	\$9,47	5,6
Attribuées	-	-	1 609 000	\$1,12	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(425 952)	\$7,02	
Au 31 décembre 2022	3 396 624	\$9,94	5 841 453	\$7,35	5,0

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 2,1 millions de dollars au 31 décembre 2022, 1,7 million de dollars au 31 décembre 2021 et de 4,0 millions de dollars au 31 décembre 2020.

Actions gratuites (« Restricted Stock Units »)

Les actions gratuites peuvent être attribuées à des employés clés dans le cadre du plan Omnibus 2017. Les actions gratuites sont généralement acquises et deviennent sans restriction plus de cinq ans après la date d'attribution.

Suivi des attributions d'actions gratuites :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	547 807	\$9,49
Attribuées	406 981	\$4,59
Acquises	(193 857)	\$7,68
Annulées	(189 628)	\$10,91
En cours d'acquisition au 31 Décembre 2021	571 303	\$6,15
Attribuées	1 077 600	\$1,26
Acquises	(303 728)	\$6,39
Annulées	(115 969)	\$4,14
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	1 229 206	\$1,99

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Calyxt n'a jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifie pas de le faire dans un futur proche.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie est de 1,4 million de dollars au 31 décembre 2022, contre un impact favorable de 0,1 million de dollars au 31 décembre 2021 en raison de la renonciation aux options en 2021 et une charge de 2,3 millions de dollars au 31 décembre 2020.

Actions de performance (« Performance Stock Units »)

En juin 2019, Calyxt a attribué des actions de performance, dont la condition du marché est basée sur le cours de l'action. Ces attributions prévoient une période de service continue de trois ans, la période de performance, à compter de la date d'attribution, suivie d'une période de conservation de deux ans si les actions sont émises après la période de performance. Le nombre d'actions ordinaires livrées à la suite de la période de performance dépend de la variation du cours de l'action Calyxt au cours de la période de performance. Calyxt a octroyé 311 667 actions de performance. Les critères de performance permettent au versement effectif de se situer entre zéro et 120% de l'objectif. La juste valeur des actions de performance a été déterminée à l'aide d'une simulation de Monte Carlo comme suit :

Date d'attribution	6/28/2019
Juste valeur des actions de performance	\$7,06
Hypothèses :	
Taux d'actualisation	1,71%
Volatilité attendue	75%
Durée de vie moyenne des actions de performance	3 ans

Au cours de l'année 2021, Calyxt a reconnu un avantage lié à la confiscation de 166 667 actions de performance détenues par M. Blome, son ancien directeur général.

En juillet 2021, la Société a attribué 600 000 actions de performance dans le cadre du régime d'incitation à M. Carr, son directeur général. Les actions de performance seront acquises si l'action de Calyxt reste au-dessus de trois niveaux de prix spécifiés pendant 30 jours calendaires au cours de la période de performance de trois ans. Les actions de performance seront réglées en actions sans restriction des actions ordinaires de Calyxt à la date d'acquisition.

En mars 2022, Calyxt a attribué 530 000 actions de performance dans le cadre du Plan 2017 à cinq employés, dont quatre membres de la direction. Les unités d'actions de performance comprennent trois périodes de performance annuelles (2022, 2023 et 2024) et des niveaux de performance cibles pour chacune de ces périodes liés à la réalisation des objectifs de Calyxt tels que déterminés annuellement pour la période respective par le comité de rémunération du conseil d'administration de Calyxt (le comité de rémunération). Les attributions gagnées seront réglées en actions de Calyxt au plus tard le 15 mars de l'année suivante. La date d'attribution pour la tranche d'attribution liée à la performance 2022, qui déclenche la détermination du montant total de la charge pour chaque tranche d'unités d'actions de performance attribuées, a été déterminée par le Comité de rémunération. La date d'octroi pour la tranche d'attributions liées à la performance 2022 est le 4 mai 2022. La détermination de la dépense pour les tranches d'UAP de 2023 et 2024 sera effectuée lorsque les objectifs commerciaux associés seront déterminés.

Les justes valeurs estimées des actions de performance attribuées en 2021 et les hypothèses utilisées sont les suivantes :

Date d'attribution	07/01/2021
Estimation des justes valeurs des unités d'actions de performance Attribuées :	
Au moins 12\$ par action	2,16\$
Au moins 15\$ par action	1,89\$
Au moins 20\$ par action	1,55\$
Assumptions:	
Durée prévue (en années)	3
Volatilité attendue	90,0%
Taux d'intérêt sans risque	0,4%

Suivi des attributions d'actions de performance :

	Nombre d'actions de performance pouvant être acquises
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	311 667
Attribuées	600 000
Acquises	-
Annulées	(166 667)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	745 000
Attribuées	530 000
Acquises	-
Annulées	(145 000)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	1 130 000

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions de performance sans impact sur la trésorerie associée était de 0,6 million de dollars au 31 décembre 2022, immatérielle au 31 décembre 2021 et de 0,4 million de dollars au 31 décembre 2020.

Note 18. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, BSA et BSPCE attribués aux membres du personnel).

Détail du résultat par action

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020	2021	2022
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(81 074)	(114 197)	(106 139)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	42 503 447	44 820 279	45 547 359
Résultat de la période par action (en dollars)			
Résultat de base par action (en dollars)	(1,91)	(2,55)	(2,33)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,65)	(0,39)	(0,16)
Résultat dilué par action (en dollars)	(1,91)	(2,55)	(2,33)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,65)	(0,39)	(0,16)

Note 19. Provisions

Principes comptables

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Il a été demandé à l'IFRS IC de se pencher sur la méthode de calcul des obligations relatives aux régimes à prestations définies dans lesquels l'attribution des prestations est déterminée par la présence d'un salarié au sein du Groupe au moment de son départ à la retraite et dont les prestations sont plafonnées à une certaine ancienneté. Dans sa décision, l'IFRS IC a conclu qu'aucun avantage n'est acquis si le salarié quitte avant l'âge de la retraite et que l'obligation ne doit être comptabilisée que sur les dernières années de la carrière du salarié. En conséquence, la Société a révisé sa méthode de calcul actuariel. La table retenue pour le calcul étant plafonnée à 45 ans d'ancienneté, l'impact sur les comptes n'est pas matériel.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie (note AA) ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour les provisions pour retraites et avantages assimilés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- Lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de fin de contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et
- Lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et comprend le paiement des indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions pour risques et charges

	01/01/2021 ajusté	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	31/12/2021
En milliers de dollars						
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	4 010	628	-	-	(565)	4 073
Provisions pour litiges liés au personnel	560	172	(99)	(82)	(43)	508
Provisions pour litiges commerciaux	571	261	(191)	(241)	(37)	363
Total	5 141	1 061	(290)	(324)	(645)	4 944
Non courant	4 010	628	-	-	(565)	4 073
Courant	1 131	433	(290)	(324)	(79)	871
	01/01/2022	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	31/12/2022
en milliers de dollars						
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	4 073	555	-	-	(2 238)	2 390
Provisions pour litiges liés au personnel	508	-	(169)	(73)	(33)	234
Provisions pour litiges commerciaux	363	-	-	(97)	(22)	243
Total	4 944	555	(169)	(171)	(2 293)	2 867
Non courant	4 073	555	-	-	(2 238)	2 390
Courant	871	-	(169)	(171)	(55)	477

Au cours de l'exercice 2022, les dotations concernent principalement (i) la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 0,6 million de dollars. Les montants consommés et non consommés et les reprises de provision associées correspondent principalement (i) à la résolution de litiges avec des employés pour 0,2 million de dollars et (ii) à la résolution d'un litige commercial pour 0,1 million de dollars

Au cours de l'exercice 2021, les dotations concernent principalement (i) la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 0,6 million de dollars, (ii) des litiges avec des employés pour un montant de 0,2 million de dollars, et (iii) des litiges commerciaux avec des fournisseurs pour un montant de 0,3 million de dollars. Les montants consommés et non consommés et les reprises de provision associées correspondent principalement (i) à la résolution de litiges avec des employés pour 0,2 million de dollars et (ii) à la résolution d'un litige commercial pour 0,4 million de dollars.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant aux indemnités de départ à la retraite. Les dépenses comptabilisées au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 se sont élevées respectivement à 1,5 million de dollars, 0,6 million de dollars et 0,6 million de dollars.

La loi française impose à l'employeur le paiement d'une indemnité fixe au salarié lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est basée sur l'ancienneté et la rémunération de l'employé au moment de son départ. Cet avantage n'est pas acquis avant le départ à la retraite. Nous nous soumettons à cette obligation.

La méthode utilisée pour évaluer la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise est dite « méthode des unités de crédit projetées » qui simule la projection des services rendus par l'ensemble du personnel de l'entreprise à la date de l'évaluation, compte tenu d'hypothèses actuarielles.

Le calcul des indemnités légales de licenciement a été modifié en 2017 suite à l'application d'une nouvelle loi française.

Les deux changements majeurs sont :

- Les conditions d'ancienneté : l'employé doit justifier de 8 mois de travail pour percevoir l'indemnité, contre un an auparavant ;
- Le calcul de l'indemnité : un quart de salaire mensuel par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans, contre un cinquième auparavant, et aucun changement à partir de la onzième année.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2020	2021	2022
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%	45,00%
Augmentation de salaires	3,50%	3,50%	2,50%
Taux d'actualisation	0,68%	1,13%	3,72%
Hypothèse de retraite	Départ volontaire		
Age de départ à la retraite	65 ans		

Les taux d'actualisation sont basés sur le rendement du marché à la fin de la période de référence sur les obligations de sociétés de haute qualité. Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 0,2 million de dollars du passif net des prestations définies, tandis qu'une diminution de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 0,2 million de dollars du passif net des prestations définies.

Le taux d'augmentation des salaires est basé sur l'approbation des augmentations de salaires par le comité de rémunération. Une augmentation de 0,5% du taux d'augmentation des salaires entraînerait une augmentation de 0,2 million de dollars du passif net des prestations déterminées, tandis

qu'une diminution de 0,5% du taux d'augmentation des salaires entraînerait une diminution de 0,2 million de dollars du passif net des prestations déterminées.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture.

	en milliers de dollars
Au 1er janvier 2020	(2 855)
Coût des services rendus	(381)
Coût financier	(29)
Ecarts actuariels	(411)
Reclassement	(334)
Au 31 décembre 2020	(4 010)
Coût des services rendus	(602)
Coût financier	(26)
Prestations payées	0
Ecarts actuariels	231
Reclassement	334
Au 31 décembre 2021	(4 073)
Coût des services rendus	(512)
Coût financier	(43)
Ecarts actuariels	2 227
Reclassement	11
Au 31 décembre 2022	(2 390)

Etats-Unis d'Amérique

Il n'y a pas de régimes à prestations définies pour les filiales situées aux Etats-Unis d'Amérique.

Note 20. Obligations contractuelles

Principe comptable

Les montants des engagements sont relatifs à des contrats en vigueur à la date de clôture. Ils représentent les termes significatifs de ces contrats, incluant les montants fixes, minimum ou variables des prix des services futurs, et les périodes contractuelles approximatives de ces services. Ils excluent les engagements relatifs à des contrats dont l'annulation n'engage pas de pénalités significatives.

Détail des obligations contractuelles

A la date du 31 décembre 2022	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
			en milliers de dollars		
Contrats de licence et de collaboration	15 330	1 450	2 900	2 900	8 080
Contrats cliniques et de recherche	344	344	-	-	-
Contrats de licences IT	618	485	133	-	-
Total	16 291	2 278	3 033	2 900	8 080

Engagements au titre des contrats de licence

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans ce tableau.

Engagements au titre des contrats de recherche clinique

Nous avons signé des contrats de recherche clinique pour lesquels nous sommes dans l'obligation de payer pour des services rendus dans les années à venir en lien avec nos accords de collaboration de recherche, nos essais cliniques et nos projets de recherche translationnelle.

Engagements au titre des contrats de licence IT

Nous avons conclu un accord de licence informatique et avons des obligations connexes de payer des frais de licence.

Note 21. Parties liées

Rémunération des collaborateurs clés

Les collaborateurs clés incluent les membres du conseil d'administration ainsi que le COMEX au 31 décembre 2022, comme décrit dans la note 3.5.

Les rémunérations versées aux collaborateurs clés se sont élevées à 6,3 millions de dollars pour l'année 2020 et 6,0 millions de dollars pour l'année 2021 et 4,8 millions de dollars pour l'année 2022.

Le 4 septembre 2014, le conseil d'administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment pour les membres du COMEX. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres collaborateurs clés définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les collaborateurs clés ont reçu en 2022 un total de 929 765 titres en rémunération (actions gratuites et options de souscription d'actions). Les charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie) s'élèvent à 0,4 million de dollars dans les comptes pour 2022.

Autres transactions avec les parties liées

M. Godard, membre du Conseil d'Administration, a conclu avec nous un contrat de service dont l'objet est de nous apporter des prestations de conseil relatifs aux développements spécifiques dans le domaine de l'agriculture biotechnologique. Les honoraires payés pour les années 2020 et 2021 s'élèvent respectivement à 58 milliers de dollars et 71 milliers de dollars. Ce contrat n'est plus effectif en 2022.

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2023, Collectis a lancé un programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq. Collectis a déposé un supplément de prospectus auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), en vertu duquel elle peut offrir et vendre aux investisseurs éligibles un montant brut maximum de 60,0 millions de dollars d'American Depositary Shares ("ADS"), représentant chacun une action ordinaire de Collectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro par action, de temps à autre, dans le cadre de ventes considérées comme une "offre sur le marché" conformément aux termes d'un contrat de vente avec Jefferies LLC ("Jefferies"), agissant en tant qu'agent de vente. Le calendrier des ventes dépendra d'un certain nombre de facteurs. Le programme "at-the-market" ("ATM") est actuellement prévu pour être effectif jusqu'à l'expiration de la déclaration d'enregistrement existante, c'est-à-dire le 6 juillet 2025, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date conformément à l'accord de vente ou que le montant maximum du programme n'ait été atteint. Les ADS et les actions ordinaires sous-jacentes seront émises par le biais d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, telle que décidée par le conseil d'administration (le "Conseil") de Collectis le 15 décembre 2022 en vertu des 11ème et/ou 13ème résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 juin 2022 (ou toute résolution de substitution, adoptée le cas échéant), dans la limite d'un nombre maximum de 13 645 293 actions ordinaires (soit le maximum autorisé par les actionnaires pour chacune de ces résolutions), représentant une dilution potentielle maximale d'environ 23,04% sur la base du capital social de la Société au 30 septembre 2022. En conséquence de l'offre et de l'émission prochaine d'obligations à la BEI pour la Tranche A, nous ne prévoyons pas d'émettre d'actions supplémentaires dans le cadre de l'ATM avant la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le 17 janvier 2023, Calyxt, Inc, et Cibus ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu un accord de fusion définitif selon lequel Calyxt et Cibus fusionneront dans le cadre d'une transaction entièrement en actions. La fusion donnera naissance à une nouvelle société de premier plan qui associera les deux pionniers de l'édition de gènes en agriculture et créera l'une des installations les plus sophistiquées au monde pour le développement de caractères et la sélection végétale de nouvelle génération. Selon les termes de l'accord de fusion, Calyxt émettra des actions ordinaires aux actionnaires de Cibus dans un rapport d'échange tel qu'à l'issue de la fusion, les actionnaires de Calyxt détiendront environ 5% de la société combinée, sous réserve des ajustements autorisés par l'accord de fusion. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction à l'unanimité. Parallèlement à la signature du contrat de fusion, certains dirigeants de Calyxt, tous les administrateurs de Calyxt et Collectis, S.A., le principal actionnaire de Calyxt, ont signé des accords de soutien en faveur de la fusion. À la clôture de l'opération, la société combinée, rebaptisée Cibus Inc, sera cotée sur le Nasdaq Capital Market.

Le 7 février 2023, Collectis a annoncé le lancement d'un placement complémentaire de 22 millions de dollars de ses ADS. Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. (les "preneurs fermes") agissent en tant que co-chefs de file pour le placement global. Le prix a été fixé le 2 février 2023 à 2,50 \$ par ADS et 8 800 ADS seront émis. Le produit net attendu est de 20,2 millions de dollars. Bpifrance Participations, Baillie Gifford & Co. et Long Focus Capital Management LLC, actionnaires existants de la Société, devraient se voir attribuer au total plus de la moitié des ADS vendus dans le cadre de l'Offre Globale. Le 7 février 2023, Collectis a annoncé l'exercice par les preneurs fermes, Jefferies LLC et Barclays

Capital Inc. de leur option ("Option") pour l'achat de 1 107 800 actions ordinaires supplémentaires (les "Actions ordinaires supplémentaires") de la Société à livrer sous la forme d'un total de 1 107 800 ADS (les "ADS supplémentaires"). En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires émises sous forme d'ADS s'élève à 9 907 800 pour le Placement Global et l'exercice de l'Option, portant le produit brut à 24,8 millions de dollars. Le produit net total pour la société, après déduction des commissions de souscription et des frais de placement estimés, s'élève à environ 22,8 millions de dollars.

Le 1^{er} mars 2023, comme prévu dans l'accord de fusion, le Conseil d'administration de Calyxt a autorisé l'attribution de 3 487 503 RSU à ses employés. Ces attributions seront acquises à la réalisation des Transactions, et par conséquent, la charge associée à ces attributions sera comptabilisée sur la période allant de la date d'attribution à la date de clôture estimée des Transactions. Par conséquent, après la réalisation de la Transaction, et sous réserve de l'émission de tout ou partie de ces RSU, Collectis détiendra environ 2,4% de Calyxt.